

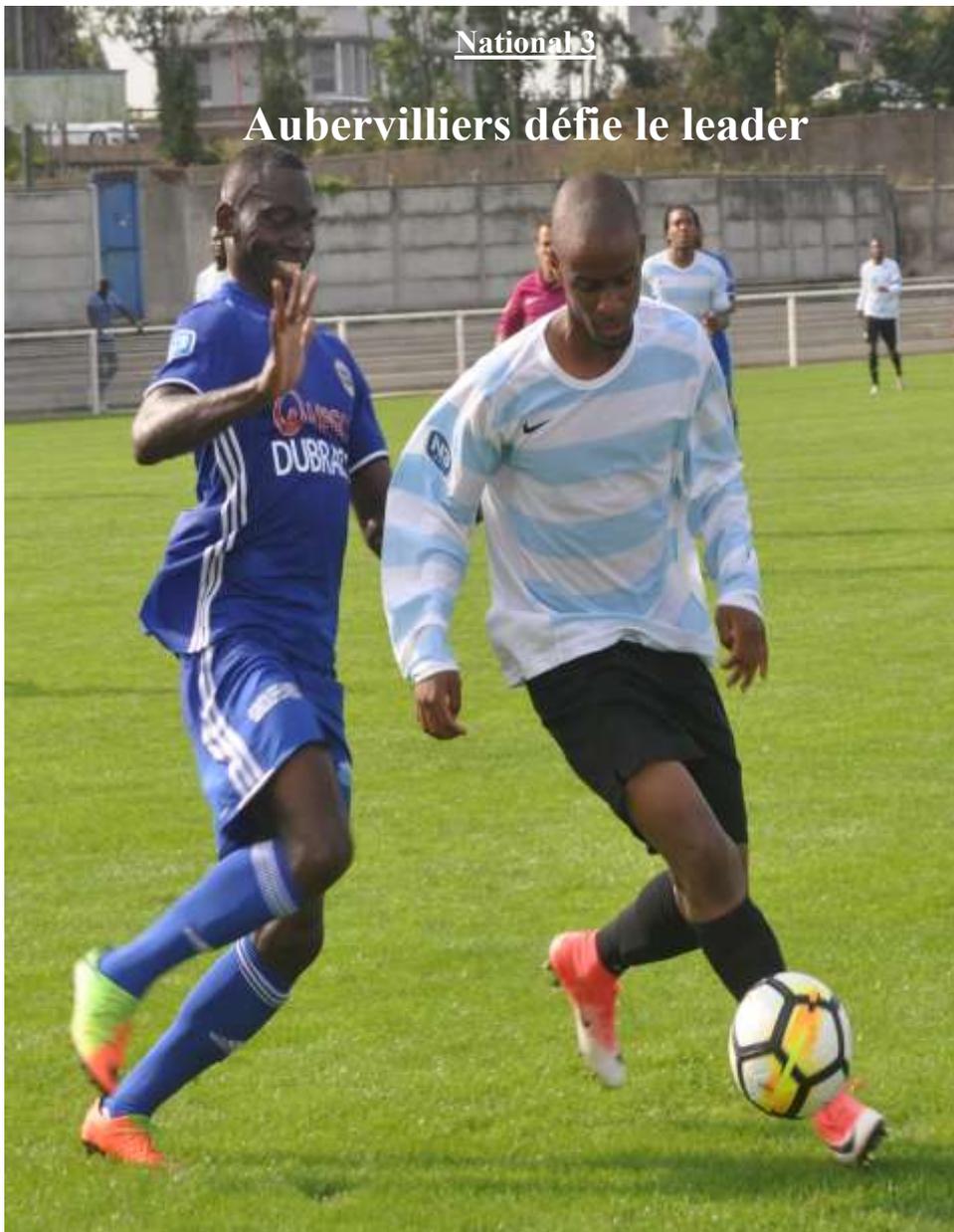


e-foot

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE DE PARIS ILE-DE-FRANCE

Informations Générales et Fiches Pratiques

- Page 2**
- Permanence téléphonique
- Page 3**
- Clubs Employeurs : n'oubliez pas de verser vos contributions à la formation professionnelle continue
 - La mise à jour des membres du club : rappel
- Pages 4 et 5**
- Les Modifications structurelles du club : rappel de la procédure
- Page 6**
- Quel(s) document(s) un joueur doit-il présenter pour participer à une rencontre ?
 - Matches remis, matches à jouer, matches à rejouer : quelles différences ?
- Page 7**
- L'Arbitre c'est Sacré



National 3

Aubervilliers défie le leader

Actualités

- Page 8**
- National 3 - 16e journée

Procès-Verbaux

- Page 9**
- Commission Régionale de Prévention Médiation Education
- Pages 10 à 16**
- D.G. et Suivi des C. – Section Compétitions du Dimanche
- Pages 17 à 18**
- D.G. et Suivi des C. - S.C. Football Entreprise
- Pages 19 à 20**
- D.G. et Suivi des C. - S.C. Football Féminin
- Pages 21 à 26**
- Commission Régionale Futsal
- Page 27**
- Commission Régionale Outre-Mer
- Pages 28 à 29**
- Commission Régionale Football Loisir et Bariani
- Pages 30 à 34**
- Commission Régionale des Statuts et règlements et Contrôle des Mutations
- Pages 35 à 36**
- Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives



PERMANENCE TELEPHONIQUE WEEK-END

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur de la Ligue a mis en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.),
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.), *étant précisé que ce dispositif n'a toutefois pas vocation à donner des renseignements réglementaires sur : comment poser une réserve ? Dans tel ou tel cas, le joueur a-t-il le droit de prendre part à la rencontre ? etc. Dans ces derniers cas, il appartient aux clubs de prendre connaissance du ou des Règlements concernés.*
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.).

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la commission Régionale de Prévention, Médiation et Education (CRPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par la Ligue.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

Les 17 et 18 Février 2018

Personne d'astreinte :

Philippe COUCHOUX
06.17.47.21.11



Clubs Employeurs : n'oubliez pas de verser vos contributions à la formation professionnelle continue !

Tout employeur ayant occupé pendant l'année civile au moins un salarié en Contrat à Durée Indéterminée ou Contrat à Durée Déterminée, à temps plein ou à temps partiel, a l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle continue des salariés. Cette participation varie selon l'effectif de l'entreprise (ou association) et peut se traduire par l'organisation de formations, par le versement d'une contribution à un organisme spécifique ou par la combinaison des deux.

La contribution au titre de l'année 2017 (calculée à partir de la masse salariale) doit être versée au plus tard le 29 Février 2018.

Rappel : sous certaines conditions, vous pourrez obtenir la prise en charge (totale ou partielle) des formations suivies par vos salariés. Pour ce faire, il conviendra de formuler, avant le début de la ou des formations concernées, une demande de prise en charge auprès de l'organisme auquel votre participation a été versée.

NB : UNIFORMATION est désormais le seul Organisme Paritaire Collecteur Agréé de la branche sport ; la contribution à la formation professionnelle continue doit obligatoirement être versée à cet OPCA.

La mise à jour des membres du club : rappel

Conformément aux dispositions de l'article 35 des Règlements Généraux de la F.F.F., **chaque changement dans la composition du Bureau ou dans les Statuts du club est notifié dans la quinzaine au District** intéressé qui transmet à la Ligue. Les pièces justificatives (Procès-verbal de l'Assemblée Générale, etc.) doivent être jointes.

Outre cette information adressée aux instances, **le club doit renseigner dans le logiciel fédéral FOOTCLUBS les changements** intervenus au sein des membres de son Bureau.

Cliquez [ICI](#) pour prendre connaissance de la procédure pour modifier les personnes qui possèdent dans le club un titre ou une fonction particulière dans l'organisation.

Les Modifications structurelles du club : rappel de la procédure

Fusion

Les clubs désirant fusionner à l'issue de la saison 2017/2018, doivent suivre la procédure suivante conformément à l'article 39 des Règlements Généraux de la FFF :

Documents à transmettre à la L.P.I.F.F. :

Avant le 31 mars

- Pré projet de fusion

Avant le 1er mai

- Projet définitif de la fusion

Avant le 1er juillet

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution du club A
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution du club B
- Récépissé préfectoral de dissolution du club A
- Récépissé préfectoral de dissolution du club B
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la création du nouveau club
- Récépissé préfectoral de création de la nouvelle association
- Dossier de demande d'affiliation rempli par le club
- Les statuts de l'association

Sortie de club omnisport

Ce « mouvement club » permet à une section football de quitter l'association omnisport dont elle dépend pour devenir autonome tout en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de la saison en cours.

Il nécessite la dissolution de la Section Football et la création d'une nouvelle association en Préfecture.

Documents nécessaires :

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'association omnisport prononçant la dissolution de la Section Football
- Récépissé préfectoral de création de l'association
- Les statuts de l'association

Changement de titre

Les demandes de changements de titre doivent parvenir à la LPIFF au plus tard le 1er juin de la saison en cours pour prendre effet au début de la saison suivante.

Documents nécessaires :

- Récépissé préfectoral de changement de titre
- Statuts de l'association

Informations Générales

L'Entente

Traitement des dossiers :

- District pour les ententes Jeunes et Seniors - équipes masculines
- LPIFF pour les ententes Jeunes et Seniors - équipes féminines

Documents nécessaires :

- Courriers des 2 clubs présentant l'entente et précisant la ou les catégorie(s) concernée(s) par l'entente.

Les clubs doivent obligatoirement identifier un club « support » de l'entente.

Inactivité totale

L'inactivité totale permet au club d'être en « sommeil » pendant 3 saisons à condition d'être à jour de ses cotisations.

Document nécessaire :

- Courrier du club demandant l'inactivité

Inactivité partielle

L'inactivité partielle permet au club de mettre en inactivité une catégorie précise (ex : inactivité de la catégorie Seniors, U19...)

Document nécessaire :

- Courrier du club demandant l'inactivité partielle

Dissolution / Démission

La dissolution entraîne la disparition du club (« perte » de l'affiliation au sein de la F.F.F.).

Il n'est pas obligatoire de prononcer la dissolution en Préfecture.

Pour reprendre une activité, le club devra formuler une nouvelle demande d'affiliation, sous réserve du règlement des sommes dues.

Document nécessaire :

- Courrier du club demandant la dissolution

Reprise d'activité

La reprise d'activité n'est possible que si le club est en situation d'inactivité.

Elle peut se faire entre le 1er mai et le 1er juin.

Document nécessaire :

- Courrier du club demandant la reprise d'activité

*Pour tout renseignement complémentaire,
Vous pouvez contactez Karine Tradotti Zalewski (01.42.44.12.14) ou Michaël Maury
(01.42.44.11.98).*

Quel(s) document(s) un joueur doit-il présenter pour participer à une rencontre ?

(Article 8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Situation n°1 : Lors de la rencontre, il est établi une feuille de match papier

Dans ce cas, 2 options possibles :

- Soit, il présente sa licence **originale** de Joueur;
- Soit, il présente une pièce d'identité comportant une photographie ou une copie de cette dernière si elle permet de l'identifier (la copie de la pièce d'identité sera saisie par l'arbitre, étant une pièce non officielle) **ET** un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence, (original ou photocopie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

Cas pratiques :

- **Un joueur présentant une photocopie de sa licence** devra obligatoirement fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football pour prendre part à la rencontre, étant précisé que dans ce cas, la photocopie de la licence du joueur (considérée comme une pièce non officielle) sera saisie par l'arbitre si des réserves sont formulées par le club adverse ;
- **Un joueur présentant sa licence d'Arbitre, de Dirigeant ou d'Educateur**, devra obligatoirement fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football pour prendre part à la rencontre, étant précisé que dans ce cas, la licence présentée par le joueur (considérée comme une pièce non officielle) sera saisie par l'arbitre si des réserves sont formulées par le club adverse ;
- **Un joueur présentant une carte d'identité et un document issu de FOOTCLUBS** faisant apparaître que l'intéressé est licencié au titre de la saison en cours devra obligatoirement produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football pour prendre part à la rencontre ;
- **Un joueur présentant un document dématérialisé** (ex : licence, pièce d'identité ou certificat médical présenté sur un écran de smartphone ou transmise par mail) ne pourra pas prendre part à la rencontre.

Situation n°2 : Lors de la rencontre, il est recouru à la Feuille de Match Informatisée

Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre ; la présentation des licences originales au format papier n'est pas nécessaire.

TOUTEFOIS, dans le but d'anticiper une éventuelle défaillance matérielle, les équipes devront obligatoirement être en mesure de satisfaire, le jour du match, aux dispositions applicables lorsqu'une feuille de match papier est utilisée (cf. situation n°1).

Matches remis, matches à jouer, matches à rejouer : quelles différences ?

(Article 20 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.

Un match à jouer est une rencontre dont il est prévu qu'elle se déroule à une date fixée au calendrier.

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

Dans le cas d'un match à rejouer (et uniquement dans ce cas), ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Il est également rappelé que le joueur suspendu lors d'une rencontre (interrompue ou non) qui est finalement donnée à rejouer, ne peut pas participer à la nouvelle rencontre.



L'Arbitre
c'est
Sacré



Sans arbitre
pas de règle,
Sans règle
pas de jeu !

RESPECTEZ-VOUS !

**RESPECTEZ L'ARBITRE
et ses décisions**

Vous avez un avis sur l'arbitrage ?
Devenez arbitre ! Encouragez votre
équipe dans la dignité et le respect.



Aubervilliers - Bobigny : Le choc !



Classement du National 3 :

1. Bobigny (31 points)
2. Aubervilliers (27 pts)
3. Versailles (25 pts)
4. Les Gobelins (24 pts)
5. Noisy-le-Sec (22 pts)
6. Blanc-Mesnil (21 pts)
7. Créteil-Lusitanos (21 pts)
8. Les Mureaux (20 pts)
9. Ivry (16 pts)
10. Racing (16 pts)
11. Les Ulis (15 pts)
12. St-Ouen l'Aumône (13 pts)
13. Paris FC (11 pts)
14. Sénart-Moissy (9 pts)

Après une semaine d'arrêt forcé à cause des intempéries qui ont touché la région Ile-de-France, le championnat de National 3 devrait reprendre ses droits ce week-end. Avec au programme une rencontre très attendue puisque le leader, Bobigny, se déplacera sur la pelouse de son dauphin, Aubervilliers. Un derby de Seine-Saint-Denis décisif pour la suite de la saison. Car si les joueurs de Stéphane Boulila étaient amenés à s'imposer, ils compteraient alors sept points d'avance et un match en plus à disputer sur leur adversaire du jour. Autant dire un gouffre. En revanche en cas de succès d'Aubervilliers tout serait relancé en haut du classement. Si Bobigny reste sur un dernier résultat en championnat mitigé, tenu en échec sur sa pelouse par les Ulis, c'est encore pire pour Aubervilliers largement défait par Noisy-le-Sec. Dans ces conditions l'issue de cette opposition semble bien indécise. Mais quelque soit le résultat, le troisième compère pourrait en profiter pour revenir sur la tête du classement. En effet, Versailles, qui pointe à six longueurs du leader, aura la possibilité de combler une partie du trou. Les Versaillais auront d'abord l'avantage de recevoir. Qui plus est, ils accueilleront un adversaire de

Sénart-Moissy en pleine crise de résultat. Les Seine-et-Marnais ont été battus lors de leur huit dernières rencontres et occupent désormais la dernière place du classement. Versailles, à domicile, malgré deux derniers résultats en deçà (une défaite et un nul) aura un bon coup à jouer pour se relancer.

L'autre affiche de ce week-end, en dehors d'Aubervilliers - Bobigny, opposera les Gobelins à Noisy-le-Sec. Les deux équipes luttent pour les accessits avec des trajectoires bien différentes. Les Parisiens, qui occupent la 4e place, se sont bien repris, deux succès consécutifs, après un gros passage à vide. Alors que pour Noisy-le-Sec, qui a connu des débuts difficiles, la trajectoire est rectiligne. L'équipe de Seine-Saint-Denis est tout simplement irrésistible avec ses quatre derniers succès lors desquels elle a marqué la bagatelle de 16 buts. Dans le bas du classement c'est aussi très serré et le match entre le PFC et Saint-Ouen l'Aumône aura également son importance. Respectivement 13e et 12e ces deux formations ont un besoin urgent de prendre des points pour se sortir un peu plus de l'ornière. Une situation délicate que les Ulis, malgré son dernier nul à Bobigny, connaît égale-

ment avec ce même impératif de l'emporter face cette fois à un vieille connaissance, les Mureaux. Les hommes de Dominique Gomis, tombeurs de Versailles, doivent profiter de cette dynamique. Un élan qui pousse aussi le Blanc-Mesnil vers le haut du classement. Il devra confirmer face à un adversaire du Racing qui, à l'inverse, reste sur trois revers consécutifs. Enfin, Ivry, qui n'a plus connu la victoire depuis cinq journées, devra se relancer face à Créteil toujours imprévisible.

National 3 (16e journée)

Samedi 17 février (15h)
Les Ulis / Les Mureaux

Samedi 17 février (18h)
Blanc-Mesnil / Racing
Ivry / Créteil

Samedi 17 février (19h)
PFC / Sain-Ouen l'Aumône

Samedi 17 février (20h)
Les Gobelins - Noisy-leSec

Dimanche 18 février (15h)
Aubervilliers / Bobigny
Versailles / Sénart-Moissy

Commission Régionale de Prévention Médiation Educa- tion

PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion du : **Mardi 06 février 2018**

Animateur : M. Yves LE BIVIC.

Présents : MM. Thierry DEFAIT, Jean-Louis GROISELLE, Christophe LAQUERRIERE, Michel VAN BRUSSEL.

Excusés : MM. Philippe COUCHOUX (Comité Directeur), Nicolas FORTIER, Boubakar HAMDANI, Bachir LOUAHAB, Alain PROVIDENTI.

1/ Matches sensibles

1.1 / Dossiers d'organisation de match sensible transmis par les clubs

*** 18h30 : rendez-vous Match du 11/02/2018 en Championnat U19 (R3/D)**

Dossier d'organisation de match sensible initié par le club visiteur.

Après avoir pris note de l'absence excusée du représentant du club recevant qui n'a pas pu venir compte tenu des difficultés de circulation liées aux conditions climatiques, la Commission a reçu le Référent Prévention Sécurité du club visiteur qui a expliqué le contexte de cette rencontre.

Les préconisations pour la bonne organisation du match sont formulées et seront transmises aux 2 clubs et au délégué officiel.

Un délégué officiel et 2 arbitres assistants seront désignés sur ce match à la charge du club visiteur.

Un membre de la C.R.P.M.E. sera présent au match.

La Commission remercie le Référent Prévention Sécurité du club visiteur de sa présence.

*** Match du 11/02/2018 en championnat U17 (R3/B)**

Dossier d'organisation de match sensible initié par le club visiteur.

La Commission avait déjà étudié ce match lors de l'analyse des matches sensibles du mois de février.

3 Arbitres et 1 délégué sont déjà désignés sur ce match (décision de la C.R.D.).

Le Référent Prévention Sécurité du club visiteur a été contacté et a informé que les 2 clubs étaient en contact pour la bonne organisation du match.

La Commission félicite les 2 clubs pour cette initiative.

*** Match du 11/02/2018 en championnat VETERANS (R2/B)**

La Commission prend note de la demande de désignation de 3 arbitres officiels et un délégué officiel formulée par le club visiteur.

1.2 / Retour sur les matches sensibles des week-ends des 27/28 janvier et 03/04 février 2018

*** Match du 28/01/2018 en championnat U19 (R2/B)**

Pris note du report du match à une date ultérieure.

*** Match du 04/02/2018 en championnat U19 (R2/B)**

Après lecture du rapport du délégué officiel, la Commission note que le match s'est très bien déroulé.

1.3 Liste des matches sensibles mois de mars

Après étude de la liste des matches sensibles du mois de mars, la Commission décide de fixer le calendrier des réunions suivant :

· **Réunion du jeudi 1^{er} mars 2018**

v 18h30 : rdv clubs pour un match du 10/03/2018 en championnat U15 (R3/B)

v 19h15 : rdv clubs pour un match du 17/03/2018 en championnat Futsal (R1)

· **Réunion du jeudi 08 mars 2018**

v 18h30 : rdv clubs pour un match du 18/03/2018 en championnat Futsal (R3/A)

v 19h15 : rdv clubs pour un match du 18/03/2018 en championnat U17 (R3/C)

· **Réunion du jeudi 15 mars 2018**

v 18h30 : rdv clubs pour un match du 25/03/2018 en C.D.M. (R3/C)

v 19h15 : rdv clubs pour un match du 25/03/2018 en C.D.M. (R2/B)

Sur ces rendez-vous, le Président, l'éducateur et le Référent Prévention Sécurité de chaque club sont invités ainsi que le délégué officiel désigné sur la rencontre.

2/ 15^{ème} de N3 et R1 et matches en retard des 27/28 janvier 2018 : analyse des rapports de délégués

La Commission prend note des rapports des délégués officiels. Aucune remarque particulière n'est formulée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régionale de Prévention sur les championnats Seniors de N3 et R1.

Prochaine réunion le Jeudi 1er mars 2018 à 18h00

D. G. et Suivi des C.– Section Compétitions du Dimanche

PROCÈS VERBAL n°28

Réunion du : **mardi 13 février 2018**

Animateur : M. CAUCHIE

Présents : MM. DUPRE – GROISELLE – LALUYAUX – LAQUERRIERE – TROTE – VAN BRUSSEL

Excusés : MM. BOUILLON – CARALP

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

Matches remis du week-end des 10, 11 février 2018 dans les catégories Seniors, Jeunes, C.D.M. et Anciens.

Les rencontres des **samedi 10 Février et dimanche 11 Février 2018** sont remises dans leur intégralité le **week-end des samedi 31 Mars et dimanche 1er Avril 2018.**

Les clubs dont les terrains sont occupés par des tournois ont la possibilité de jouer leur rencontre avant cette date avec accord écrit des deux clubs.

SENIORS - COUPE de FRANCE - SAISON 2018-2019

La Section rappelle aux clubs et aux Districts que le 1^{er} tour de Coupe de France 2018-2019 se déroulera le **dimanche 29 avril 2018.**

Les rencontres de Coupe de France sont prioritaires sur les matches remis.

SENIORS - CHAMPIONNAT

519616 : MARLY LA VILLE ES

Equipe Seniors 1 R4/D

RAPPEL : La Section rappelle au club de MARLY LA VILLE qu'il doit fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, un terrain neutre de niveau 5 en dehors de la ville de MARLY LA VILLE, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations pour la rencontre :

19425559 : MARLY LA VILLE ES 1 / PARISIENNE ES 1 du 11/03/2018 (R4/D)

551497 : COURBEVOIE SPORTS

Equipe Seniors 1 R3/B

RAPPEL : La Section rappelle au club de COURBEVOIE SPORTS qu'il doit fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, un terrain neutre en dehors de la ville de COURBEVOIE et situé à 10 kms au moins du siège social du club, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations pour la rencontre :

19426057 : COURBEVOIE SPORTS 1 / NOISY LE SEC BANL 93 2 du 14/01/2018 reporté au 25/02/2018 (R3/B)

500561 : NANTERRE ES

Equipe Seniors 1 R2/A

RAPPEL : La Section rappelle au club de NANTERRE ES de fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, un terrain neutre en dehors de la ville de NANTERRE, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations pour les rencontres :

19425687 : NANTERRE ES 1 / ISSY LES MX FC 1 du 11/03/2018 (R2/A)

19425701 : NANTERRE ES 1 / CHAMPIGNY FC 94 1 du 25/03/2018 (R2/A)

19425550 : TREMBLAY FC / COSMO TAVERNY du 04/03/2018

19425581 : TREMBLAY FC 1 / AUBERGENVILLE FC 1 du 06/05/2018 (R4/D)

19425595 : TREMBLAY FC 1 / VERSAILLES 78 FC 2 du 27/05/2018 (R4/D)

Une demande du TREMBLAY FC a été faite au Centre National du Football à Clairefontaine pour jouer les rencontres ci-dessus.

La Section validera cette demande après réception de l'attestation du propriétaire de la mise à disposition des installations sportives.

19425567 : TREMBLAY FC 1 / RACING COLOMBES 92 2 du 25/03/2018 (R4/D)

Une demande du TREMBLAY FC a été faite auprès de VIRY CHATILLON pour jouer la rencontre ci-dessus.

La Section validera cette demande après réception de l'attestation du propriétaire de la mise à disposition des installations sportives.

19458954 : BLANC MESNIL SFB / RACING COLOMBES 92 RCF du 17/02/2018 (N3)

Demande des 2 clubs via FOOTCLUBS, pour jouer le **dimanche 18 février 2018 à 15h00, sur le complexe sportif Paul Eluard (terrain synthétique) au BLANC MESNIL.**

considérant l'avis de la C.R.T.I.S.,

considérant les conditions climatiques actuelles,

considérant le nombre de matchs en retard de l'équipe de BLANC MESNIL SFB,

Par ces motifs,

autorise le club de BLANC MESNIL S.F.B. à utiliser le terrain synthétique du stade Paul Eluard pour ce match, conformément à l'article 39.1 du RSG de la LPIFF.

D. G. et Suivi des C.– Section Compétitions du Dimanche

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

19458976 : SAINT OUEN L'AUMONE AS / VERSAILLES 78 FC du 24/02/2018 (N3)

Demande de changement d'horaire de SAINT OUEN L'AUMONE via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le samedi 24 février 2018 à 15h00, sur les installations de St Ouen l'Aumone.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de Versailles 78 FC devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

19458928 : ULIS CO / NOISY LE SEC BANLIEUE 93 O du 04/03/2018 (N3)

Demande de changement de date des ULIS CO via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le samedi 03 mars 2018 à 15h00, sur les installations du club des ULIS CO.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de NOISY LE SEC BANLIEUE 93 O devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

En cas de refus du club adverse de jouer le samedi, cette rencontre aura lieu le dimanche 04 mars 2018 à 15h00.

19426455 : ST BRICE FC / LILAS FC du 24/02/2018 (R1)

Demande de changement de date et d'horaire de ST BRICE FC via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 25 février 2018 à 15h00, sur les installations du club de ST BRICE.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de LILAS FC devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

19426467 : MELUN FC / LILAS FC du 18/02/2018 (R1)

Accord des 2 clubs via FOOTCLUBS pour un changement de date, d'horaire et de terrain de MELUN FC.

considérant l'avis de la C.R.T.I.S.,
considérant les conditions climatiques actuelles,
Par ces motifs,

. autorise le club de MELUN F.C. à utiliser le terrain synthétique du stade Paul Fischer pour ce match, conformément à l'article 39.1 du RSG de la LPIFF, mais à 15h00 ce terrain n'ayant pas d'éclairage classé.

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

Accord de la Section.

19425688 : DRANCY JA / TORCY P. V.M FUS du 11/03/2018 (R2/A)

Demande de changement d'horaire de DRANCY JA en raison d'un match de CNU19 à 15h00 sur les installations et refus de TORCY P.V.M . FUS via FOOTCLUBS.

La Section fixe cette rencontre le dimanche 11 mars à 12h00, en lever de rideau du CNU19, sur les installations du stade Maurice Bacquet à Drancy.

La Section rappelle au club de TORCY PARIS VALLEE DE LA MARNE que les compétitions fédérales sont prioritaires sur les compétitions régionales.

19425806 : VAL D'EUROPE / VILLEMOMBLE SP. du 18/02/2018 (R2/B)

Demande de changement de terrain de VAL D'EUROPE via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 18 février 2018 à 15h00, sur les installations du stade Intercommunal de Lilandry – Bd des Sports à BAILLY ROMAINVILLIERS.

Accord de la Section.

19425982 : AULNAY CSL / ADAMOIS O du 13/05/2018 (R3/A)

Cette rencontre aura lieu le dimanche 13 mai 2018 à 15h30, sur les installations du stade Vélodrome à Aulnay sous Bois.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.

19426081 : CESSON VSD ES / COLOMBIENNE FOOT ES du 11/02/2018 (R3/B)

Cette rencontre aura lieu le dimanche 04 mars 2018 à 15h00, sur les installations du stade du Gymnase à Cesson.

Accord des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Accord de la Section.

19425338 : AVONNAISE USF / ISSY LES MOULINEAUX FC du 18/03/2018 (R4/B)

Cette rencontre aura lieu le dimanche 18 mars 2018 à 15h30, sur les installations du stade Benjamin Gonzo à Avon.

Accord des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Accord de la Section.

19426268 : LOGNES US / BLANC MESNIL SFB du 25/02/2018 (R4/C)

Demande de changement d'horaire de LOGNES US via FOOTCLUBS et refus de BLANC MESNIL SFB.

La Section maintient la rencontre à l'heure officielle.

19425550 : TREMBLAY FC 1 / COSMO TAVERNY 1 du 11/02/2018 (R4/D)

Courriel de Tremblay FC.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 04 mars 2018 à 15h00, sur les installations du Centre National du Football, Domaine de Montjoye, 78120 Clairefontaine en Yvelines.

D. G. et Suivi des C.– Section Compétitions du Dimanche

Accord de la Section, sous réserve de réception de l'attestation du propriétaire des installations devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

19426316 : EPINAY ACADEMIE / LOGNES US du 11/02/2018 (R4/C)

Courriel de la Mairie d'EPINAY SUR SEINE.

Courriel d'EPINAY ACADEMIE demandant à jouer sur le terrain synthétique du stade de la CHEVRETTE,

Considérant l'avis défavorable de la C.R.T.I.S.,

La Section n'autorise pas l'équipe Seniors à utiliser ce terrain pour ses matchs de compétitions régionales seniors (Coupe et Championnat).

SENIORS – ARRETES MUNICIPAUX du 18 Février 2018

La **Section** prend note des arrêtés municipaux de fermeture de terrain conformément aux dispositions de l'article 20-6 du RSG de la LPIFF pour les rencontre ci-dessous :

19425912	PARAY FC 1	c.	CHATOU AS 1	R3	A	du	18-févr	remis au	04-mars-18
19425537	AUBERGENVILLE FC 1	c.	GENNEVILLIERS CSM 1	R4	D	du	18-févr	remis au	25-févr-18

SENIORS - Mise à jour du calendrier

19458930	VERSAILLES 78 FC 1	c.	BOBIGNY ACADEMIE 1	N3	L	du	20-janv.-18	remis au	03-mars-18
19426493	LILAS FC 1	c.	MEAUX ACADEMY CS 1	R1		du	31-mars-18	remis à	une date ultérieure
19426301	EPINAY ACADEMIE 1	c.	GOUSSAINVILLE FC 1	R4	C	du	01-avr-18	remis à	une date ultérieure
19426302	TRAPPES ES 1	c.	LOGNES US 1	R4	C	du	01-avr-18	remis à	une date ultérieure

En raison du nombre important de matchs en retard de l'équipe de BLANC MESNIL SFC, la Section procède à une mise à jour du calendrier de cette équipe :

19458940 : IVRY US 1 / BLANC MESNIL SFB (N3) est fixé le mercredi 21 mars 2018 à 20h00 (date de match remis figurant au calendrier général de la F.F.F.)

19459065 : ULIS CO / BLANC MESNIL SFB (N3) est fixé le dimanche 1^{er} avril 2018 à 15h00.

U19 - COUPE de PARIS – I.D.F.

20281374 : BOBIGNY ACADEMIE / ST BRICE FC du 18/02/2018

Demande de BOBIGNY ACADEMIE via Footclubs.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 18 février 2018 à 15h00, sur les installations du stade Auguste De-laune (Synthétique) à BOBIGNY.

Accord de la Section.

20281376 : VERSAILLES RC 78 / ISSY LES MOULINEAUX FC du 18/02/2018

Cette rencontre se déroulera le dimanche 18 février 2018 à 13h00, sur les installations du stade de Porchefontaine à VERSAILLES.

Accord des deux clubs via FOOTCLUBS.

Accord de la Section.

20281381 : VIRY CHATILLON ES / RACING COLOMBES du 18/02/2018

Cette rencontre se déroulera le samedi 17 février 2018 18h00, sur les installations du stade Henri Longuet à VIRY CHATILLON.

Accord des deux clubs via FOOTCLUBS.

Accord de la Section.

D. G. et Suivi des C.– Section Compétitions du Dimanche

20281380 : BOULOGNE BILLANCOURT AC / VAL YERRES CROSNE AF du 18/02/2018

Cette rencontre se déroulera le dimanche 18 février 2018 à 12h15, sur les installations du stade Le Gallo à BOULOGNE BILLANCOURT.

**Accord des deux clubs via FOOTCLUBS.
Accord de la Section.**

20281386 : ARGENTEUIL RFC / MANTOIS FC 78 du 18/02/2018

Demande d'ARGENTEUIL RFC via Footclubs.
Cette rencontre se déroulera le dimanche 18 février 2018 à 12h00 (lever de rideau), sur les installations du stade du Coudray à ARGENTEUIL.

Accord de la Section.

U19 - CHAMPIONNAT

FMI

19367116 – CRETEIL LUSITANOS U.S. 2 / EPINAY ACADEMIE 1 du 21/01/2018 (R2/A)

Reprise de dossier.

La Section,

Après lecture du rapport demandé aux clubs de CRETEIL LUSITANOS et à EPINAY ACADEMIE, regrettant l'absence du rapport complémentaire demandé à l'arbitre,

considérant que la F.M.I. n'a pas été utilisée sur ce match en raison d'un dysfonctionnement de l'application,

Dit que la responsabilité des 2 clubs n'est pas engagée dans la non utilisation de la F.M.I..

Rappelle au club de CRETEIL LUSITANOS qu'il est impératif de prévoir une feuille de match papier pour palier une non utilisation de la F.M.I..

Transmet une copie de la décision à la C.R.A..

19367118 : EVRY FC / MEUDON AS du 18/02/2018 (R2/A)

Demande de changement de terrain d'EVRY FC via Footclubs.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 18 février 2018 à 14h00, **sur les installations du stade Jean-Louis Moulin (Synthétique) Place Bexley à EVRY.**

Accord de la Section.

19367125 : BRETIGNY FCS / JEUNESSE AUBERVILLIERS du 18/02/2018 (R2/A)

Demande de changement d'horaire de BRETIGNY FCS et accord de JEUNESSE AUBERVILLIERS via Footclubs.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 18 février 2018 à 12h30 (Lever de Rideau), sur les installations du stade Auguste Delaune (Synthétique) à BRETIGNY SUR ORGE.

Accord de la Section.

19367491 : EVRY FC / ST BRICE FC du 25/02/2018 (R2/A)

Demande de changement de terrain d'EVRY FC via Footclubs.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 25 février 2018 à 14h00, **sur les installations du stade Jean-Louis Moulin (Synthétique) Place Bexley à EVRY.**
Accord de la Section.

19367523 : TRAPPES ES / LES ULIS CO du 18/02/2018 (R3/B)

Demande de changement de terrain et d'horaire de TRAPPES ES via Footclubs.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 18 février 2018 à 14h30, sur les installations du stade Gilbert Chansac (2) (synthétique) à TRAPPES.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit des ULIS CO, devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

U17 - CHAMPIONNAT

19367863 : BRETIGNY FCS / EVRY FC du 18/02/2018 ((R1)

Demande de changement d'horaire de BRETIGNY FCS et refus d'EVRY FC via Footclubs.

La Section fixe cette rencontre le dimanche 18 février 2018 à 17h00 (baisser de rideau du CNU17), sur les installations du stade Auguste Delaune (synthétique) à BRETIGNY SUR ORGE.

La Section rappelle au club d'EVRY FC que les compétitions fédérales sont prioritaires sur les compétitions régionales.

19368043 : TRAPPES ES / FLEURY FC 91 du 18/02/2018 (R2/A)

Demande de changement de terrain de TRAPPES ES via Footclubs.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 18 février 2018 à 12h00, **sur les installations du stade Gilbert Chansac (2) à TRAPPES.**

Accord de la Section.

19368046 : EVRY FC / AULNAYSIEENNE ESP du 18/02/2018 (R2/A)

Demande de changement de terrain et d'horaire d'EVRY FC via Footclubs.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 18 février 2018 à 16h00, sur les installations du stade Jean-Louis Moulin (synthétique) Place Bexley à EVRY.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de l'ESP AULNAYSIEENNE devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

D. G. et Suivi des C.– Section Compétitions du Dimanche

19368571 : LIVRY GARGAN FC / BUSSY ST GEORGES FC du 18/02/2018 (R3/C)

Demande de changement de terrain de LIVRY GARGAN FC via Footclubs.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 18 février 2018 à 13h00, **sur les installations du stade Alfred Marcel Vincent (1) à LIVRY GARGAN.**

Accord de la Section.

19368591 : VILLEMOMBLE SP. / LIVRY GARGAN FC du 11/03/2018 (R3/C)

RAPPEL : la Section rappelle au club de VILLEMOMBLE SP qu'il devra fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF **un terrain neutre en dehors de la ville de VILLEMOMBLE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations pour ces rencontres, dans les délais prévus à cet effet.**

19380988 : VIRY CHATILLON ES / VAL YERRES CROSNE AF du 18/02/2018 (R3/D)

Demande de changement d'horaire de VIRY CHATILLON ES et accord de VAL YERRES CROSNE via Footclubs.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 18 février 2018 à **14h30**, sur les installations du stade Henri Longuet à VIRY CHATILLON.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.

U16 - CHAMPIONNAT

19369440 : DRANCY JA / JOINVILLE RC du 11/03/2018 (Poule A)

Demande de changement d'horaire de DRANCY JA via Footclubs.

La Section fixe cette rencontre le dimanche 11 mars 2018 à 17h00, **en baisser de rideau du CNU19**, sur les installations du stade Maurice Bacquet à DRANCY.

Accord de la Section.

19369553 : PALAISEAU US / FLEURY FC 91 du 18/02/2018 (Poule B)

Courriel de PALAISEAU US et autorisation de prêt des installations de la Mairie de VILLEBON.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 18 février 2018 à 11h30, **sur les installations du stade St Exupéry situées Rue de Las Rozas 91140 VILLEBON SUR YVETTE.**

Accord de la Section à titre exceptionnel, sous réserve de l'accord de FLEURY FC 91.

U16 - FEUILLES de MATCHES MANQUANTES

2^{ème} et dernier Rappel

Les feuilles de matches ci-dessous doivent nous parvenir pour **MARDI 20 FEVRIER 2018, dernier délai**, sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

La Section demande à l'arbitre de la rencontre un rapport précisant le résultat des rencontres concernées.

19369423 : Villejuif US 16 / Torcy P.V.M US 16 du 21 janvier 2018 (A)

19369424 : Issy les MX FC 16 / Argenteuil RFC 16 du 21 janvier 2018 (A)

U15 - COUPE de PARIS I.D.F.

20215526 : PALAISEAU US 1 / VILLEJUIF US 1 du 18/02/2018

Courriel de PALAISEAU US et de la Mairie de VILLEBON.

Cette rencontre aura lieu le SAMEDI 17 FEVRIER 2018 à **14h00**, sur les installations de Stade St Exupéry situées rue de Las Rozas, 91140 VILLEBON S/YVETTE.

Accord de la Section à titre exceptionnel.

U15 – CHAMPIONNAT

19369040 : GUYANCOURT ES / POISSY AS du 17/02/2018 (R3/A)

Changement de terrain de GUYANCOURT via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le samedi 17 Février 2018 à 15h30, sur les installations du stade **des DROITS DE L'HOMME à GUYANCOURT (78).**

Accord de la Section.

19369124 : NEUILLY SFC / MEAUX ACADEMY CS du 17/02/2018 (R3/B)

Demande de report du match de MEAUX ACADEMY via FOOTCLUBS.

Vu le motif invoqué, **la Section ne peut accepter cette demande de report et confirme la date officielle du 17 Février 2018 à 14h00**, sur les installations du stade Georges FOULON n°3 à NEUILLY SUR MARNE (93).

Equipe U15 – R3/D

La Section rappelle au club de CLICHY S/ SEINE US qu'il doit fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, **un terrain neutre en dehors de la ville de CLICHY, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations pour la rencontre :**

19369327 : CLICHY SUR SEINE US / ENTENTE SSG 2 du 24/03/2018.

19369315 : CLICHY SUR SEINE US / TAVERNY COSMO du 31/03/2018.

D. G. et Suivi des C.- Section Compétitions du Dimanche

U15 - Mise à jour du calendrier

19368771 A.C.B.B 1 / MONTFERMEIL FC 1 - R1 / B du 31/03/2018

Match avancé au 03/03/2018.

U14 - COUPE de PARIS I.D.F.

19852514 : PARIS CENTRE FORMATION 14 / RED STAR FC 14 du 17/02/2018

Courriel du RED STAR FC.

Suite à la sélection de 3 joueurs pour la Sélection Régionale, la **Section** reporte cette rencontre au SAMEDI 03 MARS 2018 date butoir.

C.D.M. - COUPE DE PARIS – I.D.F.

20329185 : SOISY S/SEINE AS 5 / MELUN FC 5 du 18/02/2018

Courriel de SOISY S/SEINE AS informant d'un risque de prolongation de fermeture de ses installations à cette date et demande faite auprès de MELUN FC d'une possibilité d'inversion.

La Section reste en attente de l'arrêté municipal.

En cas d'impraticabilité du terrain confirmé, le match sera inversé et se jouera, **la Section inversera le match**, sur les installations de MELUN FC, sous réserve de leur disponibilité.

20329189 : NANTERRE POLICE 92 5 / CORBREUSE STE MESME FC 5 du 18/02/2018

Arrêté municipal de fermeture des installations du Pré Saint Jean à SAINT CLOUD.

Courriel des 2 clubs.

La Section reste en attente du lieu de la rencontre.

C.D.M. - CHAMPIONNAT

19370413 : USC SAINT GRATIEN 5 / PORTUGAIS D'ANTONY CS 5 du 11/03/2018 avancé au 04/03/2018 (R3/B)

Demande des 2 clubs via FOOTCLUBS pour revenir à la date initiale du 11 mars 2018.

Cette rencontre aura lieu le **dimanche 11 mars 2018 à 9h30**, sur les installations du stade Robert Lemoine à SAINT GRATIEN.

Accord de la Section.

19370548 : STE GENEVIEVE SPORTS 5 / LIEUSAIN FOOT AS 5 du 18/03/2018 (R3/C)

Rappel : La Section rappelle au club de STE GENEVIEVE qu'il doit fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, un terrain neutre en dehors de la ville de STE GENEVIEVE DES BOIS, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations pour cette rencontre.

C.D.M. - FEUILLES de MATCHES MANQUANTES

2^{ème} et dernier Rappel

Les feuilles de matches ci-dessous doivent nous parvenir pour **MARDI 20 FEVRIER 2018, dernier délai**, sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

La Section demande à l'arbitre de la rencontre un rapport précisant le résultat des rencontres concernées.

19369980	GARGES GONESSE FCM 5	c.	PORTO LA PORTUGAISE 5	R2	A	du	28-janv-18
19370264	ISSY LES MX FC 5	c.	AUBERGENVILLE PORT. 5	R3	A	du	21-janv-18

D. G. et Suivi des C.– Section Compétitions du Dimanche

1^{er} Rappel

Les feuilles de matches ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

19370004	REAL MAYDAY FC 5	c.	GARGES GONESSE FCM 5	R2	A	du	04-févr-18
19370400	GENNEVILLOIS OLYMPIQUE 5	c.	PORT. PAIX VIVRE 5	R3	B	du	04-févr-18

ANCIENS - COUPE de l'A.N.A.F.

20329436 : SOISY ANDILLY MARG. FC 11 / ST PRIX ES 11 du 18/02/2018

Demande des 2 clubs via FOOTCLUBS pour jouer cette rencontre le 04 mars 2018.

La Section maintient cette rencontre à la date officielle, la Coupe du District n'étant pas prioritaire sur les compétitions de Ligue, de plus la date proposée est réservée pour les 8^{èmes} de Finale de la Coupe ANAF.

ANCIENS - FEUILLES de MATCHES MANQUANTES

2^{ème} et dernier Rappel

Les feuilles de matches ci-dessous doivent nous parvenir pour **MARDI 20 FEVRIER 2018, dernier délai**, sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

La Section demande à l'arbitre de la rencontre un rapport précisant le résultat des rencontres concernées.

19417511	BOURG LA REINE AS 11	c.	SUD ESSONNE ETRCHY 11	R2	B	du	28-janv-18
19416735	ISSY LES MX FC 11	c.	ECOUEN FC 11	R3	A	du	21-janv-18

1^{er} Rappel

Les feuilles de matches ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

19417270	BRY FC 11	c.	GOBELINS FC 11	R1		du	04-févr-18
19417398	SOISY ANDILLY MARG. FC 11	c.	ST BRICE FC 11	R2	A	du	04-févr-18
19417399	NANTERRE ES 11	c.	PARISIS FC 11	R2	A	du	04-févr-18
19417533	RUNGIS US 11	c.	CHATILLONNAIS SCM 11	R2	B	du	04-févr-18
19416741	ENTENTE M.M.B. 11	c.	MARLY LA VILLE ES 11	R3	A	du	04-févr-18
19417006	COURCOURONNES FC 11	c.	P.U.C. 11	R3	C	du	04-févr-18
19417138	BAGNOLET FC 11	c.	MACCABI PARIS UJA 11	R3	D	du	04-févr-18

D. G. et Suivi des C.- S. C. Football Entreprise et Critérium

PROCÈS-VERBAL N° 22

Réunion du : **Mardi 13 FEVRIER 2018**

Animateur : **M. LE DREFF**

Présents : **Mme GOFFAUX**

MM. GORIN – LAGOUTTE – MATHIEU

(CD) - PAREUX

Excusés : MM. MORNET - SANTOS

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

COUPE DE PARIS IDF – FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM Appel à Candidature

Dans le cadre de l'organisation par la LPIFF des finales des Coupes de Paris I.D.F. Foot Entreprise, Critériums / C.D.M. et ANCIENS, la Section demande aux clubs souhaitant accueillir cette manifestation de faire acte de candidature.

Les candidatures sont à adresser au Responsable du Département des Activités Sportives de la LPIFF.

La Section Foot Entreprise est chargée, en collaboration avec la Direction Générale, le Secrétariat Général et le Département des Activités Sportives de la LPIFF, d'étudier chaque candidature.

Dates : Samedi 16 et 17 juin 2018.

2 finales le samedi matin.

4 finales le samedi après-midi.

2 finales le dimanche matin.

FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI APRES MIDI

La journée du samedi 10 février 2018 remise pour cause des conditions météorologiques est fixée au samedi 31 mars 2018 aux horaires habituels.

R2/B

MATCH N°19642397 NEW TEAM VINCENNES 1 / AS AIR FRANCE PARIS 1 du 23/09/2017

MATCH N°19642195 NEW TEAM VINCENNES 2 / AS AIR FRANCE PARIS 2 du 23/09/2017

La section fixe ces deux rencontres le samedi 03 mars 2018 aux horaires habituels.

R3/A et B

MATCH N°19804684 LIONCEAUX PEUGEOT 1 / ENERGY 91 1 du 17/02/2018

MATCH N°19804816 LIONCEAUX PEUGEOT 2 / INSTITUT DU PETROLE 1 du 17/02/2018

Courriel de LIONCEAUX PEUGEOT du lundi 12/02/2018.

La section ne peut accéder à votre demande.

Le championnat de Ligue étant prioritaire sur les compétitions de District, ces deux rencontres sont maintenues à la date initialement prévue le 17 février 2018.

R3/B

MATCH N°19804693 ELYSEE AS 2 / DEFENSE NATIONALE 1 du 16/09/2017

Courriels des deux clubs.

La section programme cette rencontre au samedi 17/03/2018 à l'horaire habituel.

Accords des deux clubs.

Accord de la Section.

MATCH N°19804814 PTT CERGY PONTOISE 1 / CREDIT NORD 1 du 17/02/2018

Courriel de PTT PONTOISE.

Cette rencontre se déroulera – Stade Nelson Mandela – BD de l'Europe – 95300 PONTOISE

(Terrain synthétique).

Accord de la Section.

MATCH N°19804740 INSTITUT PETROLE 1 / BUTTES AUX CAILLES 1 du 16/12/2017

MATCH N°19804750 INSTITUT DU PETROLE 1 / LIONCEAUX PEUGEOT 2 du 20/01/2018

Suite à une mauvaise programmation de ces deux rencontres, ces deux matches sont remis à une date ultérieure.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

R3/A

MATCH N°19804626 EPSIDIS 2000 1 / CLUB 92 CMAS 1 du 27/01/2018

2ème rappel et dernier rappel sous peine de match perdu par pénalité au club recevant.

La Section demande à l'arbitre des rencontres le résultat du match.

INFORMATIONS :

Suite à la remise des matches de la journée du samedi 10 février 2018 au samedi 31 mars 2018 Le calendrier des Coupes de PARIS IDF JEAN RESTLE et MATHIEU est modifié comme suit.

24 février 2018 - cadrage

17 mars 2018 - 1/8 de finale

14 avril 2018 - 1/4 de finale

28 avril 2018 - 1/2 finale

COUPE PARIS IDF JEAN RESTLE

MATCH N°20329911 APSAP PARIS 1 / US NETT 1 du 24/02/2018

Courriel d'US NETT et d'APSAP PARIS.

Cette rencontre se jouera à 15h30.

Accord des 2 clubs.

D. G. et Suivi des C.- S. C. Football Entreprise et Critérium

Accord de la section.

MATCH N°20329909 EXPOGRAPH VANVES 1 / INSTITUT PETROLE 1 du 24/02/2018

Courriel d'Institut du Pétrole.

La section confirme votre rencontre contre EXPOGRAPH VANVES 1 le samedi 24 février 2018 à l'horaire initialement prévu.

COUPE DE PARIS IDF. MATHIEU

MATCH N°20330128 APSAP PARIS 2 / COMMUNAUX DE MAISONS ALFORT 2 du 24/02/2018

Courriel des 2 clubs.

Cette rencontre aura lieu à 13h30.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.

FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI MATIN

Suite aux intempéries sur la région parisienne occasionnant le report de toutes les rencontres de championnat prévues le 10/02/2018, la Section décide de fixer ces rencontres le 31/03/2018.

R.1

19642492 STERIA ACS 1/ MINISTERE AFFAIRES SOCIALES AS 1 du 30/09/17 reporté le 17/02/2018.

Courriel de MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES.

La Section ne peut donner une suite favorable à cette demande, le championnat de Ligue étant prioritaire sur la coupe en District.

19642529 MINISTERE AFFAIRES SOCIALES AS 1 / GAZELEC CPCU 1 du 27/01/2018.

La Section décide de fixer cette rencontre le 17/03/18.

R.2/A

La Section prend note du courrier de CENTRE HOSPITALIER DES COURSES DE MAISONS LAFITTE et l'informe que les dates de coupes sont fixées au 17/03/18, 14/04/18 et 28/04/18.

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

19642530 PWC FC 1 / FINANCES 92 1 du 27/01/2018.

1ère demande.

19805643 LUDOPIA 1 / SALARIES BARBIER AS du 27/01/2018.

1^{ère} demande.

19805646 C.A.C.L 3 / FINANCES 15 1 du 20/01/2018.

1^{ère} demande.

CRITERIUM SAMEDI APRES MIDI

Suite aux intempéries sur la région parisienne occasionnant le report de toutes les rencontres de championnat prévues le 10/02/2018, la Section décide de fixer ces rencontres le 31/03/18.

COUPE DE PARIS IDF.SAINTOT

20305885 ACCES 8 / ANTILLES G.COLOMBES 8 du 24/02/18.

La Section prend note du courrier d'ACCES 8 et confirme le changement d'horaire, à savoir 14H00 au lieu de 16H30.

Match remis au 24/02/2018

19806178 – BRETIGNY F.C.S. 8 / SERVICE DU 1^{ER} MINISTRE 8 du 03/02/2018 (R3/A)

Matches remis au 03/03/2018

19642879 – STANDARD F.C. 8 / AMICALE ANTILLAISE DU 93 du 02/12/2017 (R1)
19642883 – REUNIONNAIS SENART 8 / LUSITANOS ST MAUR 8 du 16/12/2017 (R1)
19643025 – PITRAY OLIER PARIS 8 / TROPICAL A.C. 8 du 18/11/2017 (R2/A)
19643050 – ANTILLES GUYANE COLOMBES 8 / STE GENEVIEVE A.S.L. 9 du 03/02/2018 (R2/A)
19806163 – BRETIGNY F.C.S. 8 / SPORTING CLUB DE PARIS 8 du 13/01/2018 (R3/A)
19806177 – SOISY S/ ECOLES 8 / APSAP MEDIBALLES 8 du 03/02/2018 (R3/A)
19806287 – HIYEL 8 / MARTIGUA PARIS 8 du 16/12/2017 (R3/B)

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

R2/A

19643044 STE GENEVIEVE ASL 9 / PITRAY OLIER PARIS 8 du 27/01/2018.

1^{er} rappel

R3/A

19806172 APSAP MEDIBALLES 8 / BALLE PIEDS AS 8 du 27/01/2018.

1^{er} rappel.

19806167 APSAP MEDIBALLES 8 / PARIS ANTILLES FOOT 8 du 20/01/2018.

1^{er} rappel le 30/01/2018.

2^e rappel le 06/02/2018.

La section donne match perdu par pénalité au club APSAP MEDIBALLES pour non envoi de feuille de match. (Application de l'article 44 du RSG de la LPIFF).

R3/B

19806308 SALAM 8 / MARTIGUA PARIS AS 8 du 27/01/2018.

1^{er} rappel.

D. Gestion et suivi des Compétitions - Section Football Féminin

PROCÈS-VERBAL N°25

Réunion du : **mardi 06 février 2018**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

FORFAIT

Ø [Coupe de Paris IDF – U16F](#)

20281525 MAISONS-ALFORT FC / AULNAY CSL du 03/02/2018

Forfait non avisé d'AULNAY CSL.
MAISONS-ALFORT FC qualifié pour la suite de la compétition.

Ø [U19F à 7](#)

Poule C

20318713 CHANTELOUP LES V US / CLICHOIS UF du 10/02/2018

Forfait avisé de CLICHOIS UF.
CHANTELOUP LES V. US : 3 points, 5 buts.
CLICHOIS UF : -1 point, 0 but (1er forfait).

MATCHS NON JOUES

Ø [R1](#)

19385626 VAL D'EUROPE / PUC du 03/02/2018

Réception de l'avis de fermeture des installations de la ville de SERRIS.
Ce match est reporté à une date ultérieure.

19385622 DOMONT FC / PARIS FC du 03/02/2018

Réception de l'avis de fermeture des installations de la ville de DOMONT.
Ce match est reporté à une date ultérieure.

CHANGEMENTS DATES – LIEUX - HORAIRES

Ø [Coupe de Paris Idf Séniors](#)

20330693 ISSY FF / VAL D'EUROPE FC du 17/02/2018

Ce match aura lieu à 15H30.
Accord des 2 clubs via Footclubs.
Accord de la Section.

20330692 PARIS ARC EN CIEL FC / ST DENIS RC du 17/02/2018

Demande via Footclubs de PARIS ARC EN CIEL.
Ce match ne peut pas être reporté au 03 mars car cette date est réservée pour le prochain tour.
La Section précise que cette rencontre peut se dérouler en semaine avec l'accord des 2 clubs (date butoir le 22 février).

Ø [REGIONAL 2](#)

19408534 PARIS CA 1 / PARIS FC 3 du 24/02/2018

Ce match aura lieu le 13/02/2018 à 20h15.
Accord des 2 clubs via Footclubs.
Accord de la Section.

19408552 PARIS CA 1 / ISSY FF 1 du 10/02/2018

Ce match aura lieu à 17H au Stade Jules Noël PARIS 14.
Accord des 2 clubs via Footclubs.
Accord de la Section.

Ø [REGIONAL 3](#)

Poule B

19414241 STADE DE L'EST / PARIS 11 du 10/02/2018

Demande via Footclubs de STADE DE L'EST pour reporter ce match au 03/03/2018.
Refus de la Section, la date du 03/03/2018 étant un tour de Coupe de Paris Idf et Paris 11 est encore en lice en coupe.

Ø [Coupe de Paris Idf U16F](#)

20281527 FLEURY 91 FC / VAUX LE PENIL du 03/02/2018

Ce match aura lieu le 07/02/2018 à 18H au Stade Auguste Gentelet n°2 à FLEURY MEROGIS.
Accord des 2 clubs via Footclubs.
Accord de la Section.

Ø [U16F à 11 - phase 2](#)

Poule A

20318981 FFA 77 / DRANCY JA du 10/02/2018

Ce match aura lieu à 16h00 au Stade Municipal à MONTEVRAIN.
Accord des 2 clubs via Footclubs.
Accord de la Section.

Poule E

20318841 MAISONS-ALFORT FC / VILLEPARISIS USM du 10/02/2018

Ce match se jouera à 17H30 (horaire en dehors de la plage horaire autorisée) sous réserve de l'accord de VILLEPARISIS USM devant parvenir à la Ligue vendredi avant 12h.
Sinon le match sera fixé à 17H00.

D. Gestion et suivi des Compétitions - Section Football Féminin

Poule F**20318813 RED STAR FC / PARIS EST SOLITAIRES FC du 10/02/2018**

Ce match se jouera à 14H.
Accord des 2 clubs via Footclubs.
Accord de la Section.

20318814 GENTILLY AC / CLICHOIS UF du 10/02/2018

Ce match se jouera à 14H.
Accord des 2 clubs via Footclubs.
Accord de la Section.

Poule G**20318783 ROISSY EN BRIE US / ETAMPES FC du 10/02/2018**

Demande via Footclubs de ROISSY EN BRIE US.
Ce match se jouera à 17H au STADE Paul Bessuard 1 à ROISSY EN BRIE.
Accord de la Section.

Poule G**20318784 PARIS FC / VILLEMOMBLE du 10/02/2018**

Demande de PARIS FC via Footclubs pour inverser la rencontre à VILLEMOMBLE.
Refus de VILLEMOMBLE via Footclubs.
La Section maintient la rencontre comme initialement prévue.

∅ [U16F à 7 - phase 2](#)

Poule A**20319010 VAIRES / BOURG LA REINE du 10/02/2018**

Ce match aura lieu à 17H00 au Stade Roger Briançon à Le Pin (horaire se situant dans la plage horaire autorisée)
Accord de la Section.

Poule B**20319036 ST DENIS RC / NEUILLY SUR MARNE du 10/02/2018**

Demande via Footclubs de ST DENIS RC.
Ce match aura lieu à 14h30 (horaire se situant dans la plage horaire autorisée)
Accord de la Section.

∅ [U19F à 11 - phase 2](#)

Poule A**20318536 PARIS FC 3 / PSG du 10/02/2018**

Demande via Footclubs de PARIS FC 3.

Ce match aura lieu à 14H30 au STADE RAOUL PER-
RIN à VIRY CHATILLON (horaire se situant dans la
plage horaire autorisée)

Accord de la Section.

20318537 PARIS FC 2 - VAIRES ENT. ET C. US 1 du 10/02/2018

Demande via Footclubs de PARIS FC 2.
Ce match aura lieu à 15h30 (horaire se situant dans la
plage horaire autorisée).
Accord de la Section.

Poule B**20318566 ST DENIS RC / MONTMORENCY du 10/02/2018**

Demande via Footclubs de ST DENIS RC.
Ce match se jouera à 16H00 (horaire se situant dans la
plage horaire autorisée).
Accord de la Section.

**20318564 CERGY PONTOISE FC / JOUY LE MOUTI-
ER du 10/02/2018**

Ce match aura lieu à 16H00 au Stade du Chat Perche à
CERGY (horaire se situant dans la plage horaire autori-
sée).
Accord de la Section.

Poule C**20326637 KREMLIN BICETRE / PUC du 10/02/2018**

Ce match se jouera à 18H00.
Accord des 2 clubs via Footclubs.
Accord de la Section.

**20326634 AC BOULOGNE BILLANCOURT /
CHELLES du 10/02/2018**

Demande via Footclubs de l'AC BOULOGNE BILLAN-
COURT.
Ce match se jouera à 15H30 (horaire se situant dans la
plage horaire autorisée).
Accord de la Section.

∅ [U19F à 7 - phase 2](#)

Poule A**20318661 ASNIERES FC / BEZONS USO du 10/03/2018**

Ce match aura lieu à 15H30.
Accord des 2 clubs via Footclubs.
Accord de la Section.

Poule B**20318684 EVRY FC / NOISY LE GRAND du 10/02/2018**

Demande via Footclubs d'EVRY FC.
Ce match aura lieu à 17H00 au Stade Jean-Louis Mou-
lin N°1 à EVRY (horaire se situant dans la plage horaire
autorisée).
Accord de la Section.

Commission Régionale Futsal

PROCÈS-VERBAL N°24

Réunion du lundi 12 février 2018

Présent(e)s : MME AUBERE – MM. DUPRE – HAMZA – SABANI.

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE PARIS IDF

APPEL A CANDIDATURE POUR LA FINALE de la COUPE DE PARIS IDF 2017/2018

Dans le cadre de l'organisation par la LPIFF de la Finale de la COUPE DE PARIS IDF FUTSAL qui aura lieu sur la semaine **22 du 28 mai au 02 juin 2018**, la Commission demande aux clubs souhaitant accueillir cette manifestation de faire acte de candidature.

Les candidatures sont à adresser à la Commission pour le **16 avril (dernier délai)**.

La Commission Régionale Futsal est chargée, en collaboration avec la Direction Générale, le Secrétariat Général et le Département des Activités Sportives de la LPIFF, d'étudier chaque candidature.

Les clubs souhaitant faire acte de candidature peuvent demander le cahier des charges de cette manifestation par courriel à l'adresse suivante competitions@paris-idf.fff.fr

Tour n°2

Suite à l'annulation de toutes les Compétitions Régionales du 08 au 12 février 2018, la Commission reporte les rencontres de Coupe de Paris Idf comme suit :

De plus, la Commission tient compte des courriels de BAGNEUX FUTSAL, NOGENT US 94 et VILLEJUIF CITY et confirme le report de leur rencontre comme indiqué ci-dessous.

Le résultat des rencontres ayant pu se dérouler les lundi 12/02 et mardi 13/02 sont entérinés.

Commission Régionale Futsal

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match
20279948	BLANC MES.SFB 1	BAGNEUX FUTSAL AS 2	20/02/2018
20279951	JOUY LE MOUTIER F.C. 1	US NOGENT 94 1	20/02/2018
20279953	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	VILLEJUIF CITY FUTSA 1	21/02/2018
20279796	PAYS CRECOIS FC 1	LES ARTISTES 1	22/02/2018
20279798	SPORTIFS DE GARGES 1	PARIS XV FUTSAL 1	22/02/2018
20279793	PARIS 14 FC 1	CHOISY LE ROI AS 1	23/02/2018
20279800	ROISSY BRIE FUTSAL 1	VISION NOVA 1	23/02/2018
20279805	MYA FUTSAL 1	NOISIEL FUTSAL 1	23/02/2018
20279792	NOUVEAU SOUFFLE FC 1	PARIS SPORTING CLUB 2	24/02/2018
20279794	B2M FUTSAL 1	TORCY FUTSAL EU 1	24/02/2018
20279801	LIEUSAIN FOOT AS 1	KB FUTSAL 2	24/02/2018
20279802	GUYANCOURT FOOT ES 1	PARMAIN FUTSAL A.S. 1	24/02/2018
20279803	DRANCY FUTSAL 1	FUTSAL COURBEVO 1	24/02/2018
20279942	SEVRAN FU 1	PARIS METROPOLE 2	24/02/2018
20279944	GOUSSAINVILLE FC 1	CRETEIL FUTSAL US 1	24/02/2018
20279945	LA TOILE 1	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	24/02/2018
20279946	MONTMORENCY FUTSAL 1	AVICENNE A.S.C. 1	24/02/2018
20279947	VIKING CLUB PARIS 1	NEUILLY FC 92 1	24/02/2018
20279952	SAHRAOIS FUTSAL A.S 1	PARIS ACASA 2	24/02/2018
20279954	TRAPPES YVELINES 1	PUTEAUX FUTSAL 1	24/02/2018
20280015	CHAMPS A. FUTSAL C. 2	FUTSAL PAULISTA 1	24/02/2018
20280016	AUBERVILLIERS OFF. M 1	ETOILE FC MELUN 1	24/02/2018
20280017	SENGOL 77 1	CHAMPIGNY CF 1	24/02/2018
20279799	CROSNE FC 1	AULNAY FUTSAL 1	25/02/2018

Le prochain tour se déroulera la semaine du 05 au 11 mars 2018.

20279792 NOUVEAU SOUFFLE FC 1 / PARIS SPORTING CLUB 2 du 24/02/2018

La Commission informe les clubs que suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 17/01/2018 infligeant un (1) match à huis clos à l'équipe de NOUVEAU SOUFFLE FC à compter du 19/02/2018, **cette rencontre se déroulera à huis clos.**

Commission Régionale Futsal

Les dispositions relatives à la mise en œuvre de cette décision feront l'objet d'un courrier aux clubs concernés.

Cette rencontre de Coupe de Paris Idf venant s'intercaler avant la rencontre à domicile de championnat R3 du club de NOUVEAU SOUFFLE, le huis clos mentionné dans lors de la réunion du 22/01/2018 pour la rencontre de championnat R3 :

Ø 19428195 NOUVEAU SOUFFLE FC / BAGNOLET FC du 17/03/2018

Devient caduque.

CHAMPIONNAT

Ø [R.1](#)

19427505 LES ARTISTES / CRETEIL FUTSAL du 20/01/2018

Reprise du dossier.

Deuxième et dernier rappel sous peine d'une éventuelle sanction.

La Commission réitère sa demande de rapport au club des ARTISTES sur les modalités mises en place par le club pour la mise en œuvre du huis clos.

Rapport à transmettre pour la réunion du 19/02/2018.

19427459 PIERREFITTE FC / NEW TEAM 91 FUTSAL du 10/02/2018

La Commission fixe cette rencontre **au samedi 24 février 2018**, gymnase et horaire habituels.

19427493 SENGOL 77 / NEW TEAM 91 FUTSAL du 03/03/2018

Courriel du service des sports de la ville de LOGNES nous informant de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission reporte cette rencontre **au lundi 12 mars 2018 à 20h30** au gymnase habituel.

19427480 NEW TEAM 91 FUTSAL / CHAMPS FUTSAL 2 du 17/02/2018

Courriel du club NEW TEAM 91 FUTSAL.

La rencontre se jouera **le samedi 17 février 2018 à 12H30** au Gymnase Camille HEBERT – allée des Irlandais - 91220 BRETIGNY.

Accord de la Commission.

19427466 NEW TEAM 91 FUTSAL / GARGES DJIBSON 2 du 27/01/2018

La Commission fixe cette rencontre **au samedi 10 mars 2018**, gymnase et horaire habituels.

19427463 DIAMANT FUTSAL / GARGES DJIBSON 2 du 10/02/2018

La commission fixe cette rencontre **au samedi 24 février 2018**, gymnase et horaire habituels.

19427488 DIAMANT FUTSAL / TORCY FUTSAL EU du 03/03/2018

Suite à la qualification de DIAMANT FUTSAL pour les 1/16^{ème} de finale de la Coupe Nationale Futsal, la Commission reporte cette rencontre **au samedi 10 mars 2018**, gymnase et horaire habituels.

Ø [R.2 / A](#)

19427674 LA COURNEUVE AS / LA TOILE du 15/02/2018

Courriel du club de LA TOILE.

La Commission ne peut pas répondre favorablement à votre demande sans l'accord écrit du club adverse.

Par conséquent cette rencontre reste maintenue au **JEUDI 15 FEVRIER 2018**.

19427679 NEUILLY SUR MARNE FUTSAL / LA COURNEUVE du 03/03/2018

Suite à la qualification de NEUILLY SUR MARNE FUTSAL pour les 1/16^{ème} de Finale de la Coupe Nationale Futsal, la Commission reporte cette rencontre **à une date ultérieure**.

Décision transmise à la Municipalité de NEUILLY SUR MARNE afin qu'elle puisse faire parvenir les disponibilités du gymnase Marcel Cerdan en semaine ou un samedi.

19427673 MYA FUTSAL / NEUILLY S/M FUTSAL du 16/02/2018

Courriel de la Direction des sports du Grand Paris Sud nous informant de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission fixe cette rencontre **au lundi 12 mars 2018 à 21h00** au gymnase de LA NACELLE à CORBEIL ESSONNE.

19427663 MYA FUTSAL / VILLEJUIF CITY FUTSAL du 26/01/2018

La Commission fixe cette rencontre **au vendredi 09 mars 2018**, gymnase et horaire habituels.

19427694 VILLEJUIF CITY FUTSAL / RUNGIS FUTSAL du 07/04/2018

Courriel du service des sports de la ville de VILLEJUIF.

La rencontre se jouera **le samedi 07 avril 2018 à 21H00** au Gymnase Guy BONIFACE - 94800 VILLEJUIF.

Accord de la Commission.

19427708 VILLEJUIF CITY FUTSAL / MYA FUTSAL du 28/04/2018

Courriel du service des sports de la ville de VILLEJUIF.

La rencontre se jouera **le samedi 28 avril 2018 à 15H00** au Gymnase Guy BONIFACE - 94800 VILLEJUIF.

Accord de la Commission.

Commission Régionale Futsal

19427672 PARIS XV FUTSAL / CHOISY LE ROI AS du 17/02/2018

Reprise de dossier,
En l'absence de la réponse du club de CHOISY LE ROI AS, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

19427671 FUTSAL PAULISTA / RUNGIS FUTSAL du 18/02/2018

Demande via Footclubs et courriel de FUTSAL PAULISTA avec attestation d'indisponibilité du gymnase.
Cette rencontre se déroulera le samedi 17/02/2018 à 16h00 (gymnase habituel).
Accord de la Commission.

∅ [R.2 / B](#)

19427575 SEVRAN FU / AVICENNE ASC du 03/02/2018

La Commission fixe cette rencontre au samedi 10 mars 2018, gymnase et horaire habituels.

∅ [R.3 / A](#)

19428077 ESPACE JEUNES CH. / PARIS METRO-POLE 2 du 03/02/2018

La Commission fixe cette rencontre au 21/04/2018.

19428093 ESPACE JEUNES CH. / PARMAN FUTSAL du 03/03/2018

Suite à la qualification d'ESPACE JEUNES CH. pour les 1/16^{ème} de Finale de la Coupe Nationale Futsal, la Commission reporte cette rencontre au 10/03/2018.

∅ [R.3 / B](#)

19428167 ACCES FC 2 / BAGNEUX FUTSAL 2 du 10/02/2018

La Commission fixe cette rencontre au 10/03/2018.

19428230 MARCOUVILLE SC / MONTMORENCY FUTSAL du 20/01/2018

La Commission fixe cette rencontre au 21/04/2018.

19428181 DRANCY FUTSAL / MARCOUVILLE SC du 03/03/2018

Suite à la qualification de MARCOUVILLE SC pour les 1/16^{ème} de Finale de la Coupe Nationale Futsal, la Commission reporte cette rencontre au 10/03/2018.

∅ [R.3 / C](#)

19428257 NOGENT US 94 / CHAMPS FUTSAL 3 du 03/02/2018

La Commission fixe cette rencontre au 10/03/2018.

19428265 ST MAURICE AJ / NOGENT US 94 du 12/02/2018

La Commission fixe cette rencontre au 12/03/2018.

19428312 VILLEPARISIS USM / MASSY UF du 09/02/2018

La Commission fixe cette rencontre au 12/03/2018.

∅ [R.3 / D](#)

19428363 JOLIOT GROOM'S / B2M FUTSAL 2 du 03/03/2018

Courriel de JOLIOTGROOM'S avec convention de mise à disposition de la Mairie.
Le gymnase Anquetil n'étant pas disponible durant les vacances scolaires, la Commission fixe cette rencontre au samedi 10 mars 2018 à 18H30 au gymnase habituel.

19428359 NEW TEAM 91 2 / ETOILE MELUN FC du 12/02/2018

La Commission fixe cette rencontre au 19/03/2018.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1er RAPPEL

∅ [R.2 / A](#)

19427669 LA TOILE / MYA FUTSAL du 05/02/2018
19427577 AUBERVILLIERS OFF. M. / GENNEVILLIERS SOCCER du 03/02/2018

∅ [R.3 / A](#)

19428075 CHANTELOUP LES VIGNES US / SPOTIFS DE GARGES du 31/01/2018
19428071 ATAINVILLE FUTSAL C. / AVICENNE ASC du 03/02/2018

∅ [R.3 / B](#)

19428242 BAGNEUX FUTSAL AS / MONTMORENCY FUTSAL du 27/01/2018
19428165 DRANCY FUTSAL / EAUBONNE CSM du 03/02/2018

CRITERIUM FUTSAL U 18

POULE A

20114435 ATAINVILLE FUTSAL C. / GARGES DJIBSON du 17/02/2018

Demande via Footclubs d'ATAINVILLE FUTSAL C.
La rencontre se déroulera le 24/02/2018 sous réserve de l'accord du club de GARGES DJIBSON qui doit parvenir au plus tard le vendredi 16/02/2018 à 12h00.

Commission Régionale Futsal

20114438 PERSANNAISE CFJ / LA TOILE du 17/02/2018

Courriel de LA TOILE.

La Commission ne peut pas répondre favorablement à la demande du club.

Elle précise que les rencontres de niveau Régional sont prioritaires sur celle de niveau Départemental.

20114437 ACCES FC 2 / MARCOUVILLE SC 2 du 16/02/2018

Courriels d'ACCES FC 2 et de la Mairie de VILLE-NEUVE LA GARENNE indiquant l'indisponible du gymnase.

Cette rencontre est reportée au vendredi 23/02/2018 (gymnase et horaire habituels).

20114436 SANNOIS FUTSAL CLUB / ISSY LES MOU-LINEAUX FC du 18/02/2018

Courriel de SANNOIS FUTSAL CLUB.

Cette rencontre se déroulera à 10h45 (gymnase habituel).

Accord de la Commission.

POULE B

20114390 CPS 10 / B2M FUTSAL du 17/02/2018

Demande via Footclubs de CPS 10.

La rencontre se jouera **le samedi 17 février 2018 à 14H20** au Gymnase Jean Verdier – 11, rue lancry – 75010 PARIS.

Accord de la Commission.

20114381 PARIS 14 FC / LES ARTISTES du 21/01/2018

Reprise du dossier

Après lecture du rapport de l'arbitre

La commission **enregistre le FORFAIT AVISE NON AVISE de LES ARTISTES (2^{ème} forfait).**

PARIS 14 FC 3pts – 5 buts

LES ARTISTES -1pt – 0 but

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1er RAPPEL

POULE A

20114430 ISSY LES MX FC / ATTAINVILLE FUTSAL C du 03/02/2018

20114432 LA TOILE / SANNOIS FUTSAL CLUB du 03/02/2018

2ème et dernier RAPPEL

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

La Commission demande un rapport à l'arbitre précisant le score de la rencontre.

POULE A

20114426 ISSY LES MX FC / LA TOILE du 20/01/2018

CRITERIUM FUTSAL LOISIR

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1er RAPPEL

20085003 DRANCY FUTSAL 5 / CHAMPIGNY CF du 03/02/2018

CRITERIUM FUTSAL FEMININ

POULE A

20085462 TORCY FUTSAL / GOUSSAINVILLE FC du 12/02/2018

Courriel de GOUSSAINVILLE FC.

La phase 2 de critérium débutant la semaine du 05 au 11/03/2018, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande et maintient la date du match au 14/02/2018.

20085437 ISSY FOOT FEMININ / GOUSSAINVILLE FC du 19/02/2018

Courriel de GOUSSAINVILLE FC.

La phase 2 de critérium débutant la semaine du 05 au 11/03/2018, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande et maintient la date du match au 19/02/2018.

20085410 TORCY FUTSAL / ISSY FOOT FEMININ du 07/02/2018

La Commission fixe la date du report au 21/02/2018.

20085463 PERSANNAISE CFJ / ISSY FOOT FEMININ du 11/02/2018

La Commission fixe la date du report au 26/02/2018.

20085405 DRANCY FUTSAL / GARGES DJIBSON du 07/01/2018

Après réception du courriel du service des sports de la municipalité de DRANCY, la Commission entérine le report de la rencontre et fixe la nouvelle date de match au 25/02/2018.

POULE B

20085621 B2M FUTSAL / SAINT MAURICE du 11/02/2018

Suite au report de la rencontre du 11/02/2018, la Commission fixe la date du report au 25/02/2018.

550661 JOLIOT GROOM'S FUTSAL du 09/02/2018

La Commission prend note du courriel de JOLIOT GROOM'S FUTSAL pour la deuxième phase.

20085636 VIKING CLUB PARIS / PIERREFITTE du 18/02/2018

Commission Régionale Futsal

La Commission prend note du courriel de VIKING CLUB PARIS.

Cette rencontres se déroulera à 16H30 (coup d'envoi) se jouera au gymnase Bastille-Bercy 242 rue de Bercy 75012 PARIS.

Accord de la Commission.

20085602 B2M FUTSAL / NOUVEAU SOUFFLE FC du 16/12/2017

Réception de la feuille de le 18/01/2018, la Commission maintient sa décision du 15/01/2018.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1er RAPPEL :

POULE A

20085449 AGIR ENSEMBLE / ISSY FOOT FEMININ du 26/01/2018

POULE B

20085623 NOUVEAU SOUFFLE FC / PIERREFITTE FC du 27/01/2018

20085628 ST MAURICE AJ / NOUVEAU SOUFFLE FC du 29/01/2018

20085625 PARIS ACASA / DIAMANT FUTSAL du 04/02/2018

20085626 KB FUTSAL / B2M FUTSAL du 04/04/2018

2ème et dernier RAPPEL

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

La Commission demande un rapport à l'arbitre précisant le score de la rencontre.

POULE B

20085617 PARIS ACASA / NOUVEAU SOUFFLE FC du 21/01/2018

20085579 VITRY ASC / B2M FUTSAL du 11/11/2017

Match perdu par pénalité après 2 rappels :

20085584 ST MAURICE AJ / KB FUTSAL du 13/11/2017

La Commission donne match perdu par pénalité au club de ST MAURICE AJ conformément à l'article 44 du RSG de la LPIFF,

1^{er} rappel : pv du 20/11/2017

2^{ème} rappel : pv du 29/11/2017

ST MAURICE AJ (-1 pt – 0 but).

KB FUTSAL (3 pt – 0 but).

Commission Régionale Outre-Mer

PROCÈS-VERBAL N° 22

Réunion du : Mercredi 14 FEVRIER 2018

Animateur : M. Paul MERT

Présents : MM. Gilbert LANOIX - Willy RANGUIN – Vincent TRAVAILLEUR- Michel ESCHYLLE

Excusés: MM. Rosan ROYAN (C.D.)- Hugues DEFREL (C.R.A.) - Thierry LAVOL- Lucien SIBA.

MATCH N°20260436 AS KREOPOT 8 / US NETT 1

Cette rencontre se déroulera le 21 février 2018 à 20h30 au stade de la Base de Loisirs de DRAVEIL
5 Boulevard du General de Gaulle 91210.
Accord des 2 clubs via FOOTCLUBS.
Accord de la Commission.

MATCH N°20260439 SAINT DENIS RC / PARIS ANTILLES FOOT

Demande de changement de terrain via FOOTCLUBS.
Ce match aura lieu le 20/02/2018 à 20h sur le terrain n° 2 (synthétique) du stade auguste Delaune à ST DENIS.
Accord de la Commission.

MATCH N° 20260441 VIGNEUX ANTILLAIS 1 / OUTRE MER ACS 8

Courrier d'OUTRE MER ACS 8.
La commission accepte l'inversion de cette rencontre qui se déroulera le 21 février 2018 à 20h.
La commission demande de préciser le lieu de cette rencontre.

MATCH 20260442 BANN'ZANMI 8 / ASPTT CHAMPIGNY 1

Courrier de BANN'ZANMI 8.
Cette rencontre se déroulera le 22 février 2018 à 20h30 AU PARC INTERDEPARTEMENTAL PLAINE SUD 94600 CRETEIL.
Accord de la Commission.

20260443 ACHERES SOLEIL ILES 8 / FLAMBOYANTS VILLEPINTE 1 à jouer au plus tard le 22/02/2018.

RESULTAT DES 1/8 DE FINALE

ULTRA MARINE / AMICALE ANTILLAISE 93 0 - 1

AMICALE ANTILLAISE 93 qualifié pour les ¼ de finale.

PROCHAINE REUNION LE 21/02/2018

Commission Régionale Football Loisir et Bariant

PROCÈS-VERBAL N°22

Réunion du : mercredi 14 février 2018

Président : M. MATHIEU.

Présents : MME. GOFFAUX – MM GORIN - THOMAS - LE CAVIL – DARDE - ELLIBINIAN (représentant CRA).

Excusés : MM. DUPUY – DELPLACE.

INFORMATIONS

SAMEDI MATIN :

La Commission informe les équipes que les rencontres du 10/02/18, reportées suite aux intempéries sur la région parisienne, sont fixées le 24/02/18.

Les équipes ayant des oppositions sur leur terrain sont priées de s'informer.

LUNDI SOIR :

La Commission informe les équipes du FRANCILIENS, du BARIANI et des SUPPORTERS que les rencontres du 12/02/18, reportées suite aux intempéries sur la région parisienne, sont fixées le 16/04/18.

Les équipes ayant des oppositions sur leur terrain sont priées de s'informer

TERRAINS

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Le résultat de la rencontre doit être enregistré par l'équipe recevante sur le site de la LPIFF dans les 24 heures suivant la rencontre et l'envoi de la feuille de match doit se faire dans les 48 heures suivant la rencontre.

En cas de feuille de match manquante, après un délai de 15 jours suivant la date de demande de la Commission Loisir, l'équipe recevante aura match perdu par pénalité (0 point / 0 but). L'équipe visiteuse aura match gagné et conservera son nombre de buts marqués.

SAMEDI

Poule A :

20007472 – CANAL+ / BRAZIL DIAMONDS du 03/02/18.

SUPPORTERS :

20010617 – SUPP.RENNES / SUPP. MONTPELLIER du 05/02/18.

COUPES

Samedi Matin

La Commission prend note du courrier d'ALORA OCDE.

Franciliens

La Commission prend note du courrier de JOINVILLE RC et confirme que le coup d'envoi de la rencontre est bien fixé à 20h00 et non à 09h30.

N° 20170855 – ALFORTVILLE US 1 / SPORTING IENA du 08/01/17.

La Commission prend note du courrier d'ALFORTVILLE US 1 et décide de fixer cette rencontre le 19/02/18 en accord avec les deux équipes.

Le vainqueur rencontrera LANCIERS FC.

N° 20218933 – LANCIERS FC / ALFORTVILLE US 1 ou SPORTING IENA du 19/02/18.

La Commission prend note du courrier de LANCIERS FC et décide de fixer cette rencontre le 26/02/18.

CHAMPIONNATS

Samedi Matin

Poule B

N° 20007870 – GRENELLE PARIS AS / PUISEUX LOUVRES 95 du 27/01/18

La Commission prend note du courrier de GRENELLE PARIS AS mais ne peut donner une réponse favorable à la demande dans la mesure où la journée du 10/02/18 a été fixée le 24/02/18.

Franciliens

Poule A

N° 20007975 – LANCIERS FC / LE TIR AS CBB du 12/02/18

La Commission prend note du courrier de LANCIERS FC et l'informe que toutes les rencontres du 12/02/18 ont été reportées au 16/04/18 suite aux intempéries en région parisienne.

N° 20007940 – CIGALES FC / LE TIR du 11/12/17.

La Commission décide de fixer cette rencontre le 26/02/18.

Poule B

N° 20007967 – DCONTRACT / JOINVILLE du 05/02/18.

La Commission décide de fixer cette rencontre le 26/02/18.

Commission Régionale Football Loisir et Bariani

Poule C

N° 20008228 – LUXEMBOURG / INTER 6 du 05/02/18.

La Commission décide de fixer cette rencontre le 26/02/18.

La Commission prend note du courrier de SOUM DE VANVES.

Bariani

Poule A

La Commission confirme la réception des courriers de BAGATELLE OLYMPIQUE et maintient sa première décision.

Poule C

N° 20010499 – COSMOS / ALICE FOOT du 05/02/18.

La Commission décide de fixer cette rencontre le 26/02/18.

Supporters

N° 20010615 – SUPP. LIVERPOOL / SUPP. LYON du 05/02/18.

La Commission décide de fixer cette rencontre le 26/02/18.

Prochaine réunion : mercredi 21 février 2018.

Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

PROCÈS-VERBAL N° 38

Réunion du : jeudi 08 février 2018

Animateur : Mr SETTINI

Présents : Mrs SURMON, D'HAENE, GORIN

Excusés : Mme MONLOUIS, Mrs URGEN, SAADI,
PIANT, SAMIR,

Assiste à la réunion : Ludovic EOUZAN « Service
Licences »

SENIORS LETTRES

FC CHAMPENOIS MAMMESIEN VERNOUCELLOIS (547565)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 05/02/2018 du FC CHAMPENOIS MAMMESIEN VERNOUCELLOIS, concernant le droit de changement de club réclamé par l'US AVONNAISE FOOTBALL aux joueuses LE PAYEN Léa, LENFANT Estelle, LETAIEF Skylar et LAPOTRE Béatrice,

Considérant que les joueuses susnommées sont toutes licenciées « M » 2016/2017 ou 2017/2018 à l'US AVONNAISE FOOTBALL,

Considérant que les motivations retenues par la CRSRCM comme étant recevables pour une opposition ou un refus d'accord sont :

- la non restitution par le joueur d'équipements sportifs appartenant au club quitté,
- les dettes envers le club quitté au titre du non-paiement de la licence et/ou de la cotisation.

- toute autre dette sportive avérée du joueur envers le club quitté (notamment le droit au changement de club),

Par ces motifs, dit que les joueuses LE PAYEN Léa, LENFANT Estelle, LETAIEF Skylar et LAPOTRE Béatrice doivent se mettre en règle avec leur ancien club.

BOBIGNY AF (532133)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance de BOBIGNY AF relative à la purge de la sanction d'un joueur du club, suspendu pour 3 matchs, alors qu'il était licencié dans un autre club, en l'occurrence AGATHOIS RCO avant de signer à l'AF BOBIGNY.

Rappelle les dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF qui stipulent :

« La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y

participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements) ...

...**En cas de changement de club**, la suspension du joueur est purgée **dans les équipes du nouveau club**, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club. »

AFFAIRES

N° 213 – SE – DELAVEAU Clement AS MAROLLES (539708)

La Commission,

Considérant que le CS CANNES ECLUSE n'a pas répondu, dans les délais impartis, à la demande du 01/02/2018,

Par ce motif, dit que l'AS MAROLLES peut poursuivre sa saisie de changement de club 2017/2018 pour le joueur DELAVEAU Clement.

N° 214 – SE – ELARGABI Ahmed ES VILLABE (535974)

La Commission,

Considérant que l'US GRIGNY n'a pas répondu, dans les délais impartis, à la demande du 01/02/2018,

Par ce motif, dit que l'ES VILLABE peut poursuivre sa saisie de changement de club 2017/2018 pour le joueur ELARGABI Ahmed.

N° 215 – SE – MAKAYA Yannick RC PAYS DE FONTAINEBLEAU (500364)

La Commission,

Considérant que l'ESPERANCE PROVINS SOURDUN FC n'a pas répondu, dans les délais impartis, à la demande du 01/02/2018,

Par ce motif, dit que le RC PAYS DE FONTAINEBLEAU peut poursuivre sa saisie de changement de club 2017/2018 pour le joueur MAKAYA Yannick.

N° 216 – SE – RABENANDRASANA Clement FC CHAVILLE (549265)

La Commission,

Considérant que l'AS ARARAT ISSY n'a pas répondu, dans les délais impartis, à la demande du 01/02/2018,

Par ce motif, dit que le FC CHAVILLE peut poursuivre sa saisie de changement de club 2017/2018 pour le joueur RABENANDRASANA Clement.

N° 217 – SE/SC – BOLI Bi FC MAISONS ALFORT – COMMUNAUX MAISONS ALFORT (542388) – (690600)

La Commission,

Pris connaissance des correspondances du joueur BOLI Bi et de COMMUNAUX MAISONS ALFORT en date du 06/02/2018 et de la décision rendue le 30 novembre 2011 par la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux, quant à la possibilité pour un joueur titulaire de deux licences « joueur » de pratiques diffé-

Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

rentes, de mettre fin à cette situation pour ne plus être titulaire que d'une seule licence,
Considérant que le joueur BOLI Bi souhaite démissionner du FC MAISONS ALFORT, club où il est licencié « A » 2017/2018, pour se consacrer uniquement au Foot Entreprise au sein de COMMUNAUX MAISONS ALFORT,
Considérant l'accord écrit du FC MAISONS ALFORT,
Dit que le joueur susnommé, démissionnaire du FC MAISONS ALFORT en date du 06/02/2018, est licencié 2017/2018 uniquement « Foot Entreprise » en faveur de COMMUNAUX MAISONS ALFORT.

N° 218 – SE/U20 – DIARRE Badianguine STADE DE VANVES (500748)

La Commission,
Pris connaissance de la correspondance en date du 05/02/2018 du STADE VANVES, selon laquelle le club renonce à recruter le joueur DIARRE Badianguine,
Par ce motif, dit la demande de licence « M » 2017/2018 caduque, le joueur DIARRE Badianguine pouvant opter pour le club de son choix.

N° 219 – VE – EQUÉBAH Rochel US FONTENAY SOUS BOIS (523873)

La Commission,
Considérant que l'US FONTENAY SOUS BOIS a saisi, via Footclubs, une demande de licence « A » 2017/2018 pour le joueur EQUÉBAH Rochel en fournissant à l'appui de sa demande une photocopie du titre de séjour manifestement surchargée au niveau de l'année de naissance (1970),
Par ce motif, refuse la demande de licence « A » 2017/2018 en faveur de l'US FONTENAY SOUS BOIS et transmet le dossier à la CRD pour suite à donner.

N° 220 – SE/FU – LEVESQUE Florian PARIS XIV FUTSAL CLUB (563777)

La Commission,
Pris connaissance de la correspondance en date du 05/02/2018 de PARIS XIV FUTSAL CLUB, concernant le refus d'accord formulé le 02/02/2018 par VISION NOVA au départ du joueur LEVESQUE Florian,
Considérant que VISION NOVA indique dans son courrier du 07/02/2018 que le joueur susnommé doit la cotisation 2017/2018 de 150 €, le droit de changement de club de 91,60 € et les frais d'opposition de 25 €,
Considérant que s'agissant d'un refus d'accord, les 25 € d'opposition ne peuvent être réclamés,
Dit que le joueur LEVESQUE Florian doit se mettre en règle avec son ancien club pour la somme retenue de 241,60 €.

N° 221 – VE – NGATADI WANGATADI Dillys US FONTENAY SOUS BOIS (523873)

La Commission,
Considérant que l'US FONTENAY SOUS BOIS a saisi, via Footclubs, une demande de licence « A » 2017/2018 pour le joueur NGATADI WANGATADI Dillys en fournissant à l'appui de sa demande une photocopie du récépissé de demande de carte de séjour manifestement surchargée au niveau de l'année de naissance (1972)
Considérant que le dit joueur a été licencié « A » 2001/2002 au CA PARIS puis de 2006/2007 à 2011/2012 à l'AS PLAINE VICTOIRE avec comme année de naissance : 1980,
Considérant que cette falsification lui aurait permis d'évoluer indûment avec l'équipe des Vétérans + 45 ans du club,
Par ce motif, refuse la demande de licence « A » 2017/2018 en faveur de l'US FONTENAY SOUS BOIS et transmet le dossier à la CRD pour suite à donner.

JEUNES AFFAIRES

N° 228 – U16F – SANOGO Ida PARIS FC (500568)

La Commission,
Pris connaissance de la correspondance en date du 05/02/2018 du PARIS FC, selon laquelle le club renonce à recruter la joueuse SANOGO Ida,
Par ce motif, dit la demande de licence 2017/2018 caduque, la joueuse SANOGO Ida pouvant opter pour le club de son choix.

N° 278 – U18 – BENHAMOUDI Rachid OL. NOISY LE SEC BANLIEUE 93 (500707)

La Commission,
Considérant que l'ACADEMIE DE FOOTBALL DE BOBIGNY n'a pas répondu, dans les délais impartis, à la demande du 01/02/2018,
Par ce motif, dit que l'OL. NOISY LE SEC BANLIEUE 93 peut poursuivre sa saisie de changement de club 2017/2018 pour le joueur BENHAMOUDI Rachid.

N° 282 – U12 – NGUYEN CAUTARD Naim AS CHAMPS SUR MARNE (512073)

La Commission,
Considérant que le FC NOISIEL n'a pas répondu, dans les délais impartis, à la demande du 01/02/2018,
Par ce motif, dit que l'AS CHAMPS SUR MARNE peut poursuivre sa saisie de changement de club 2017/2018 pour le joueur NGUYEN CAUTARD Naim.

N° 284 – U16 – SKANDRANI Mohamed Fakri AS DE PARIS (551831)

La Commission,
Pris connaissance de la correspondance en date du 02/02/2018 de l'AS DE PARIS, selon laquelle les parents du joueur SKANDRANI Mohamed Fakri auraient réglé la somme de 200 € réclamée au titre de la cotisation 2016/2017 par l'ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18,

Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

mais que ce club demande également la somme de 53 €,
Demande aux parents du joueur de fournir, pour le **mercredi 14 février 2018**, tout justificatif de paiement,
Demande à l'ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18, pour la même date, de donner des précisions sur les 53 € réclamés,
Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 285 – U13 – BENGOUA Ryan RFC ARGENTEUIL (590534)

La Commission,
Pris connaissance de la correspondance en date du 29/01/2018 du RFC ARGENTEUIL, selon laquelle il n'arrive pas, depuis le 22/01/2018, à obtenir l'accord du club quitté, FCM GARGES LES GONESSE,
Demande audit club de lui faire savoir, pour le **mercredi 14 février 2018**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur BENGOUA Ryan et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues.
Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 286 – U17 – FLORIN Sebastien FC VILLENES ORGEVAL (545102)

La Commission,
Pris connaissance de la correspondance en date du 05/02/2018 du FC VILLENES ORGEVAL, selon laquelle il n'arrive pas, depuis le 22/01/2018, à obtenir l'accord du club quitté, AS MENUCOURT,
Demande audit club de lui faire savoir, pour le **mercredi 14 février 2018**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur FLORIN Sebastien et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues.
Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 287 – U13 – GNAHORE Joseph US RUNGIS (507502)

La Commission,
Pris connaissance de la correspondance en date du 06/02/2018 de l'US RUNGIS, selon laquelle il n'arrive pas, depuis le 18/01/2018, à obtenir l'accord du club quitté, le CFFP,
Demande audit club de lui faire savoir, pour le **mercredi 14 février 2018**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur GNAHORE Joseph et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues.

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 288 – U14 – POIDEVAIN Kidha US RUNGIS (507502)

La Commission,
Pris connaissance de la correspondance en date du 06/02/2018 de l'US RUNGIS, selon laquelle il n'arrive pas, depuis le 18/01/2018, à obtenir l'accord du club quitté, FC ORLY,
Demande audit club de lui faire savoir, pour le **mercredi 14 février 2018**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur POIDEVAIN Kidha et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues.
Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 289 – U10 – LENGUE LENOU Maxime FC MONTFERMEIL (548635)

La Commission,
Pris connaissance de la correspondance du FC MONTFERMEIL en date du 02/02/2018, par laquelle le club demande que le joueur LENGUE LENOU Maxime, actuellement à l'AC HOUILLES, soit également licencié au sein du FC MONTFERMEIL,
Considérant les éléments versés au dossier,
Considérant les dispositions spécifiques en matière de délivrance, à de très jeunes joueurs, de deux licences dans deux clubs différents,
Par ces motifs, accorde une deuxième licence en faveur du FC MONTFERMEIL pour le joueur LENGUE LENOU Maxime.

FEUILLES DE MATCHES

U19 – R2/B 19367258 – UJA MACCABI PARIS METROPOLE 1 / ES PARISIENNE 1 du 04/02/2018

Hors la présence de M. D'HAENE,
Demande d'évocation de l'UJA MACCABI PARIS METROPOLE sur la participation du joueur UNJANQUI Canarie, de l'ES PARISIENNE susceptible d'évoluer sous l'identité du joueur SYLLA Mohamed Sanoussy,
La Commission convoque pour sa réunion du **jeudi 15 février à 16h30** :

- M. NABAIS PIRES Alexandre, arbitre,

Pour l'UJA MACCABI PARIS METROPOLE :

- M. RODRIGUES DE OLIVEIRA Karamoko, capitaine,
- M. DUPRE James, dirigeant,
- M. PICHON Fabrice, dirigeant,
- M. EVERS Matthieu, délégué,

Pour l'ES PARISIENNE :

- M. UNJANQUI Canarie, joueur,
- M. SYLLA Mohamed Sanoussy, joueur,
- M. TABET Youri Yann, capitaine,
- M. KONTE Youba, dirigeant,
- M. KAJEIOU Abdelhafiede, dirigeant,

Tous munis d'une pièce officielle d'identité.

Présences indispensables.

Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

U19 – R3/A

19367385 – ST MAUR F. MASC. VGA 1 / FC DAMMARRIE LES LYS 1 du 21/01/2018

Demande d'évocation du FC DAMMARRIE LES LYS sur la participation et la qualification du joueur DIAKITE Aguibou, de la VGA ST MAUR F. MASC., susceptible d'être suspendu,

La Commission,

Agissant sur le fondement de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en première instance,

Considérant que la VGA ST MAUR F. MASC. a fourni ses observations dans les délais impartis, indiquant que le joueur DIAKITE Aguibou a purgé sa suspension d'un match en ne participant pas au match de championnat du 28/01/2018 contre le FC FLEURY 91,

Considérant que le joueur DIAKITE Aguibou a été sanctionné d'un match automatique suffisant + 1 match avec sursis, par la Commission Régionale de Discipline en date du 20/12/2017, avec date d'effet du 18/12/2017, décision publiée sur Footclubs le 22/12/2017, et non contestée,

Considérant qu'entre le 18/12/2017 (date d'effet de la sanction) et le 21/01/2018 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe 1 U19 de la VGA ST MAUR F. MASC. évoluant en R3 a disputé les rencontres officielles suivantes :

- Le 20/12/2017 contre CHARENTON CAP au titre de la Coupe U19 du District 94, rencontre lors de laquelle le joueur ne pouvait purger sa sanction, au vu des dispositions de l'article 41.4 du RSG de la LPIFF,
- Le 07/01/2018 contre VAL YERRES CROSNE, au titre du championnat,

Considérant que suite à la demande d'évocation formulée par VAL YERRES CROSNE sur la participation du joueur DIAKITE Aguibou, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre du 07/01/2018, la présente Commission, en sa réunion du 18/01/2018, a donné match perdu par pénalité à la VGA ST MAUR F. MASCULIN,

Considérant que conformément à l'article 226.4 des RG de la FFF : « la perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension »,

Considérant de ce fait que le joueur DIAKITE Aguibou a été libéré de son match de suspension le 07/01/2018,

Considérant que le joueur DIAKITE Aguibou n'était donc pas en état de suspension lors de la rencontre en rubrique à laquelle il a participé,

Par ces motifs, rejette la demande d'évocation du FC DAMMARRIE LES LYS comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Précise au FC DAMMARRIE LES LYS que le droit lié à cette demande d'évocation (43,50 €) est porté au débit de son compte club.

U19 – R3/A

19367386 – US TORCY PARIS VALLEE DE LA MARNE FOOTBALL 2 / AS CHOISY LE ROI 1 du 04/02/2018

La Commission,

Informe l'US TORCY PARIS VALLEE DE LA MARNE FOOTBALL d'une demande d'évocation de l'AS CHOISY LE ROI sur la participation et la qualification du joueur RIVAUD LOFERME Tristan, susceptible d'être suspendu,

Demande à l'US TORCY PARIS VALLEE DE LA MARNE FOOTBALL de lui faire parvenir ses observations éventuelles pour le **mercredi 14 février 2018**.

U15 – R3/B

19369123 – ESPERANCE PARIS 19^{ème} 1 / FC MELUN 1 du 27/01/2018

Demande d'évocation formulée par le FC MELUN sur la participation du joueur ZOROHUIDI Axel Kirtys de l'ESPERANCE PARIS 19^{ème}, susceptible d'être suspendu.

La Commission,

Agissant sur le fondement de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en première instance,

Considérant que l'ESPERANCE PARIS 19^{ème} a fourni ses observations dans les délais impartis, indiquant que le joueur ZOROHUIDI Axel Kirtys a purgé sa suspension en ne participant pas à la rencontre U15 du 02/12/2017 opposant son club à l'AC BOULOGNE BIL-LANCOURT,

Considérant que le joueur ZOROHUIDI Axel Kirtys a été sanctionné d'un match ferme de suspension pour 2^{ème} récidive par la Commission Régionale de Discipline réunie le 22/11/2017 avec date d'effet du 27/11/2017, décision publiée sur FootClubs le 24/11/2017 et non contestée,

Considérant qu'entre le 27/11/2017 (date d'effet de la sanction) et le 27/01/2018 (date du match en rubrique), l'équipe 1 des U15 de l'ESPERANCE PARIS 19^{ème} évoluant en R3 a disputé les rencontres officielles suivantes :

- Le 02/12/2017 contre l'AC BOULOGNE BIL-LANCOURT, au titre de la Coupe de la Ligue U15,
- le 09/12/2017 contre le FC SAVIGNY LE TEMPLE, au titre du championnat,
- le 16/12/2017 contre l'UJA MACCABI PARIS METROPOLE, au titre du championnat,

Considérant que le joueur ZOROHUIDI Axel Kirtys n'a pas participé à la rencontre du 02/12/2017, purgeant ainsi son match ferme de suspension,

Par ces motifs, rejette la demande d'évocation du FC MELUN comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain,

Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

Précise au FC MELUN que le droit lié à cette demande d'évocation (43,50 €) est porté au débit de son compte club.

TOURNOI

AS LIEUSAIN (553139)

U15 et U17 International des 31/03 et 01/04/2018

La Commission,

Pris connaissance du nouveau règlement présenté par

l'AS LIEUSAIN,

Homologue le tournoi.

Transmet la demande au Comité pour suite à donner.

Prochaine réunion le jeudi 15 Février 2018

Commission Régionale des Terrains et Installations Spor- tives

PROCES-VERBAL N° 26

Réunion du mardi 13 février 2018

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – ORTUNO – LANOIX

**Excusés : MM. MARTIN – LAWSON – GODEFROY –
JEREMIASCH**

VILLE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (91)

STADE LEO LAGRANGE – NNI 91 549 01 01

M. VESQUES visitera les installations le jeudi 15 février 2017 à 10 h 00. La C.R.T.I.S. demande de mettre en configuration l'aire de jeu pour un match officiel et le libre accès aux vestiaires. Les documents seront remis sur place, documents à remplir et signer, puis à retourner l'ensemble à la C.R.T.I.S..

Information communiquée à Mme BURLET du Service des Sports.

VILLE DE GUYANCOURT (78)

STADE DES DROITS DE L'HOMME – NNI 78 297 02 01

M. VESQUES visitera les installations le lundi 19 février 2018 à 9 h 30. La C.R.T.I.S. demande de mettre l'aire de jeu en configuration pour un match officiel et le libre accès aux vestiaires. Les documents seront fournis sur place, documents à remplir et signer, puis à retourner l'ensemble à la C.R.T.I.S..

Seront remis des documents pour une demande de classement des éclairages sur les Stades de L'AVIATION (NNI 78 297 03 01), des DROITS DE L'HOMME (NNI 78 297 02 01).

Information communiquée à M. LALANNE du Service des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District des YVELINES.

VILLE DE DUGNY (93)

STADE ALAIN MIMOUN – NNI 93 030 01 01

M. ORTUNO effectuera le contrôle de l'éclairage le jeudi 08 mars 2018 à 18 h 30. Ce dernier demande de matérialiser les 25 points. Les imprimés seront fournis sur place.

Information communiquée à M. GRIVOT, Directeur des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

VILLE DE GAGNY (93)

STADE JEAN BOUIN – NNI 93 032 01 01

M. ORTUNO effectuera le contrôle de l'éclairage le lundi 12 mars 2018 à 19 h 00. Ce dernier demande de matérialiser les 25 points. Les imprimés seront fournis sur place.

Information communiquée à M. RUFFIN, Directeur des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

VILLE D'EPINAY/S/SEINE (93)

STADE DE LA CHEVRETTE – NNI 93 031 02 01

Suite au courriel du 1^{er} février 2018 de la Ville d'EPINAY/S/SEINE, la C.R.T.I.S. donne un avis défavorable à l'utilisation de ce terrain pour un match de Championnat Seniors R4.

Information communiquée à la Ville d'EPINAY/S/SEINE, au club, à la Section d'Organisation des Compétitions et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

VILLE DE MASSY (91)

STADE PAUL NICOLAS – NNI 91 377 05 01

La C.R.T.I.S. renvoie des imprimés déjà complétés qui sont à dater et à signer. Il faudra retourner à l'ensemble à la Commission.

CLASSEMENT ECLAIRAGE FEDERAL

VILLE DE SAINT DENIS (93)

STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 93 066 02 01

Mesures relevées par M. ORTUNO le 05 février 2018.

Total des points : 13167 lux

Eclairage moyen : 527 lux

Facteur d'uniformité : 0,85

Rapport E min/E max : 0,66

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E3.

CLASSEMENT ECLAIRAGE REGIONAL

VILLE DE TRAPPES (78)

STADE YOURI GAGARINE – NNI 78 621 03 01

Mesures relevées par M. VESQUES le 21 décembre 2017.

Total des points : 1073 lux

Eclairage moyen : 43 lux

Facteur d'uniformité : 0,12

Rapport E min/E max : 0,04

Avis favorable pour un classement initial en entraînement.



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CLASSEMENT GYMNASE FUTSAL

VILLE DES LILAS (93)

GYMNASE SPORTIF FLOREAL – NNI 93 045 99 01

Installations visitées par M. ORTUNO le 1^{er} février 2018.
La C.R.T.I.S. envoie le dossier, avec imprimé **pour un classement initial en niveau FUTSAL 3.**

ECLAIRAGE FUTSAL

VILLE DES LILAS (93)

GYMNASE SPORTIF FLOREAL – NNI 93 045 99 01

Mesures relevées par M. ORTUNO le 1^{er} février 2018.

Total des 15 points : 10104 lux

Eclairement moyen : 674 lux

Facteur d'uniformité : 0,64

Rapport E min/E max : 0,45

Hauteur moyenne de feu 8 m.

Avis favorable pour un classement initial en niveau EFutsal2, sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S..

DEMANDE D'AVIS PREALABLE – GAZON SYNTHETIQUE

VILLE DE MEREVILLE (91)

STADE DES HAUTES CROIX – NNI 91 390 02 01

Après étude des plans pour la réalisation d'un terrain synthétique, la C.R.T.I.S. informe que ce terrain pourrait bénéficier d'un classement en **niveau 5SYE.**

DEMANDES D'AVIS PREALABLE – ECLAIRAGE

VILLE DE MEREVILLE (91)

STADE DES HAUTES CROIX – NNI 91 390 02 01

La C.R.T.I.S. fait parvenir à la C.F.T.I.S. le dossier de demande d'avis préalable à la réalisation d'un éclairage.

VILLE DE CHAMPAGNE/S/OISE (95)

STADE MUNICIPAL N° 2 – NNI 95 134 01 02

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. le dossier de demande d'avis préalable à la réalisation d'un éclairage.

VILLE DE BONDOUFLE (91)

STADE HENRI MARCILLE – NNI 91 086 03 03

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. le dossier de demande d'avis préalable à la réalisation d'un éclairage.

DOCUMENT A TRANSMETTRE A LA F.F.F.

VILLE D'EPINAY/S/SEINE (93)

STADE DU PARC DES SPORTS – NNI 93 031 01 02

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. le rapport d'essais de performances sportives et de sécurité du 31/01/2018.